PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 112 décisions

Le 16 octobre 2026

I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet

08260028	DUPUIT PAULINE
08260029	ALBAUD ELÉONORE
08260042	GAEC DE BEAURY
08260051	CONSTANT RAPHAËL
08260054	SCEA L'ORÉE DU BOIS
08260059	GAEC POURNIN
08260060	SIMON DORIS
08260064	BERTIN SAMUEL
08260065	CUIF BRIEUC
08260066	CUIF CLOTILDE
08260068	CUIF ALEXANDRE
08260069	SCEA PETIT
08260077	TRISTANT MATHIEU
08260078	EARL DE LA MALMAISON
08260080	EARL CORNEILLE
08260085	EARL DE LA COUR
08260087	SCEA VADEZ FRÈRES
08260090	EARL DU MOULIN DUBOIS
08260093	MAYOT ALEXANDRE
08260097	MILLET ARNAUD
08260099	SCEA LES CREES
08260105	EARL DES MONTS
08260111	DEVOS CÉCILE
08260117	EARL ROMAGNY GAËTAN
08260118	EARL PIERLOT-AUBRY
08260119	MILLET ARNAUD
08260120	GAEC DES JONCQUILLES
10260037	VIARDOT RUDY
10260042	COMMUNE DE POLISY
10260043	GAUTIER CLÉMENCE
10260044	SARL VINICASS
10260052	EARL DES DEUX MARRONNIERS
10260054	EARL DANGIN LEITE
10260055	EARL FAYS WILHELM
10260056	SARL CHRISTIAN PELIGRI ET FILLES
10260057	CHAMPIGNOLLE THIBAULT
10260058	EARL PACQUETET
10260059	SASU UVAE VULPERAE
10260060	COMMUNE D'ESSOYES-CULTURE DE LA VIGNE LE MAIRE
10260061	GAEC HURTAULT
10260062-001	EARL HARVIER-LOURO
10260063	SCEA DE LABRAUX
10260064	EARL LESPAGNOL ET FILS
10260065	SCEA DU MOULINET
10260066	SCEA DES LARDINS
10260067	EARL DELVA
10260068	SAS CHAMPAGNE CUPERLY
10260069	EARL DE LA VIESSEINE
10260071	EARL AUBRY PÈRE ET FILS
10260072-001	GUILBAUD-DOMANGE CLÉMENT LOUIS
10260073	TRUELLE HUBERT EMMANUEL
10260074-001	FLEUCHEY JÉRÉMY
10260075	SCEA LA CROIX MASSEY
10260076	EARL VAL DE CHAMPAGNE
10260077	EARL DE LA FÉRRÉE
10260078	MALLET ISABELLE
10260079	PORTE DELPHINE
10260080	GAEC DES CORBIERES
10260081	EARL CMC BAGUET
10260082	EARL DES CROISETTES
10260083	EARL LES MAUCOURANTS
10260084	HENRIOT LOÏC RAYMOND HENRI
10260085	SARL VALLET
10260086	SCEA DE LA GAILLARDE
10260087	CARTON FRÉDÉRIC
10260088	EI MOUGIN JEAN CHARLES
10260089-001	SARL DU GRAND MALLET
10260090	PIGNARD MAURICE
10260091	EARL LEROY GALLAND
10260092	EARL ROMAIN SA
10260093	BENOIST ROMAIN DANIEL
10260094	RIERA EMMA
10260096	SCEA VATANT
10260097	EARL DES SAINTS PERES
10260098	EARL DE MARNAY

10260099	BENOIST ROMAIN DANIEL BERNARD
10260100	MOUGIN VINCENT MAURICE
10260103	EARL DES DEUX PUITS
10260104	EARL PETIT GHISLAIN
10260105-001	GAUTHEROT SIMÉON GÉRARD YVES
10260106-001	PUISSANT JULIEN JEAN
10260107	EARL DE LA PERRIERE
10260108	SCEA CHAMPAGNE DANIEL PERRIN
10260110	GÉRARD VINCENT JEAN THÉOPHILE
10260111	GAEC DU CLOS
10260112	LEVASSEUR AUGUSTIN MARIE RENÉ DÉSIRÉ
10260113	ROUSEAU THÉO
10260114	MUNIER THIBAULT
10260115	DARCE BENOÎT YVES ROGER
10260116	EI SÉBASTIEN ANZIA
10260117	SCEV DOMAINE DU CHENEAU
10260119	MARCHAIS ALEXANDRE
10260120	PUISSANT JULIEN
10260121	SCEA LEFRANC
10260122	EARL BUTAT PÈRE ET FILS
10260123	SAS MAISON LHEUREUX
10260124	EARL LE BRASSET
10260125	EARL EFLIGENIR
10260127	SCEA DES HAYERS
10260128	FRANCOIS MATHIEU
51260125	LE BRUN SANDRINE
51260128	FLAMBERT ARTHUR
51260135	GAMBIER SOPHIE
51260138	SCEA BRUNO RAIMOND
51260140	SCEA ISABELLE RAIMOND
51260144	SCEA NOMINE TERRE
51260145	MELINE FRÉDÉRIC FRANCK
51260146	GÉRARD CÉDRIC OLIVIER MARCEL
51260148	SCEA PERARD-PERIN
51260149	VERMUSE GABRIELLE MARIE MICHÈLE
51260152	CHARBONNIER MYLENE JACQUELINE
51260156	EARL LES CRAYERES

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/029
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

ALBAUD Eléonore

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 13 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 561,94 hectares sur les communes de Vouziers, Bourcq, Chuffilly-Roche, Grivy-Loisy, Chardeny, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Attigny, Montgon, Neuville-Day, Alincourt, Neuflize, Charbogne et Gercy (02). Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA SOCAVAR, la SCEA DE LA LOIRE et la SCEA CRETON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/029, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 juillet 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/028
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

DUPUIT Pauline

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 13 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 561,94 hectares sur les communes de Vouziers, Bourcq, Chuffilly-Roche, Grivy-Loisy, Chardeny, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Attigny, Montgon, Neuville-Day, Alincourt, Neuflize, Charbogne et Gercy (02). Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA SOCAVAR, la SCEA DE LA LOIRE et la SCEA CRETON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/028, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 juillet 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues - BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/042
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

GAEC DE BEAURY

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 5 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2,74 hectares sur les communes d'Aouste et Rumigny. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/042, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 mai 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/051
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202507240797

Monsieur CONSTANT Raphaël

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 11 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 248,1 hectares sur les communes de Faissault, Novion Porcien, Viel Saint Rémy, Wagnon et Amagne. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DES TOURETS et par la SCEA DU KAORI pour la partie « agrandissement » .

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 16 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/051, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/054
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA L'OREE DU BOIS

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 13 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,52 hectares sur la commune de La Neuville aux Joûtes . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DU BLANC MOULIN.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 13 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/054, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/059
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Messieurs POURNIN Adrien et Franck (GAEC en cours de constitution)

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 16 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 155,20 hectares sur les communes de Francheval, Bazeilles (Villers Cernay), Bazeilles (Rubécourt et Lamécourt), Douzy, Pouru aux Bois et Linay . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur POURNIN Franck.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 29 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/059, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 juillet 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/060
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur SIMON Doris

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 19 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 203,90 hectares sur les communes de Matton-Clémency, Les Deux Villes, Rémilly-Aillicourt, Douzy-Mairy, Carignan, Messincourt,Linay, Trembois les Carignan et Osnes . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DE GIVERSY.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 26 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/060, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 juillet 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/064
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

BERTIN Samuel

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 25 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 5,86 hectares sur la commune de Margny. Ces biens sont actuellement exploités par M. GRAFTIAUX Dominique.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/064, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 30 juin 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/065
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur CUIF Brieuc

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 200,25 hectares sur les communes de Novy Chevrières, Ménil Annelles, Seuil, Annelles, Lucquy, Amagne, Auboncourt Vauzelles et Faux. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE BASSE LUMIERE et l'EARL CUIF-CARRÉ.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 17 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/065, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/066
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame CUIF Clotilde

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 26 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 200,25 hectares sur les communes de Novy Chevrières, Ménil Annelles, Seuil, Annelles, Lucquy, Amagne, Auboncourt Vauzelles et Faux. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE BASSE LUMIERE et l'EARL CUIF-CARRÉ.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 17 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/066, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/068
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur CUIF Alexandre

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 27 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 206,08 hectares sur les communes de Allandhuy-Sausseuil, Faux, Lucquy, Ménil-Annelles, Annelles, Saulces Champenoises, Auboncourt-Vauzelles et Novy Chevrières. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL CUIF CARRÉ et la SCEA DE BASSE LUMIERE

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 21 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/068, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/069
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202603256381

SCEA PETIT

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 30 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18,40 hectares sur la commune de Leffincourt . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL MACQUART.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 23 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/069, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 mai 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/077
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur TRISTANT Mathieu

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 1er avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 148,16 hectares sur les communes de Grandpré et Beffu le Morthomme . Ces biens sont actuellement exploités par le GAEC DE LA BELLE JOYEUSE.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 18 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/077, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 30 juin 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/078
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DE LA MALMAISON

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 7 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 99,91 hectares sur les communes de Sery, Novion-Porcien et Justine Herbigny. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA AVICOLE DE LA MALMAISON.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 6 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/078, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 30 juin 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues - BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/080
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL CORNEILLE

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 9 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,92 hectares sur la commune de Seraincourt. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DELIGNY BELLEVEAU.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 14 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/080, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 30 juin 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/085
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL DE LA COUR

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 16 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,07 hectares sur la commune de Saint-Fergeux. Ce bien est actuellement exploité par l'EARL DELIGNY BELLEVEAU .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/085, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 mai 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/087
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA VADEZ Frères

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 20 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4,02 hectares sur les communes de Faux et Amagne . Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE LA RENARDIERE.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 20 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/087, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 30 juin 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/090
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DU MOULIN DUBOIS

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 24 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 63,74 hectares sur les communes de Saint Pierre à Arnes, Saint Etienne à Arnes, Saint Clément à Arnes et Bétheniville (51). Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur DRAVIGNY Laurent.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 19 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/090, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 30 juin 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 044202604287159
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
(2026/093)

MAYOT Alexandre

Monsieur,

Vous avez signé sur l'outil de télédéclaration LOGICS le 28 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 97,70 hectares sur les communes de Biermes et Sault-lès-Rethel. Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DUPONT-MAUPOIL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/093, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 juillet 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 044202605057316
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
(2026/097)

MILLET Arnaud

Monsieur,

Vous avez signé sur l'outil de télédéclaration LOGICS le 6 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,88 hectares sur la commune d'Aussonce. Ce bien était précédemment exploité par la SCEA LA ROMA.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/097, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 août 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 044202604166953
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
(2026/099)

SCEA LES CREES

Mesdames,

Vous avez signé sur l'outil de télédéclaration LOGICS le 14 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 73,30 hectares sur les communes de Monthois et Semide. Ces biens sont actuellement exploités par M. GROSSELIN Jean-Marc.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/099, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 juillet 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/105
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DES MONTS

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 13 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6,48 hectares sur la commune de Perthes . Ces biens sont actuellement libres de fermages.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 13 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/105, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 juillet 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/111
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

DEVOS Cécile

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 26 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 116,15 hectares sur les communes de Bagnogne-Recouvrance, Hannogne-Saint-Rémy et Saint-Germainmont. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DEVOS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/111, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1er au 31 août 2026.**

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/117
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL ROMAGNY Gaëtan

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 1er juin 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 41,38 hectares sur les communes de Blanzy la Salonnaise, Aire et Villers devant le Thour . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur BOURGEOIS Thierry.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 1er juin 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/117, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 août 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef de service
économie agricole et ruralité

Yann TRONCHET

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/118
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL PIERLOT-AUBRY

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 2 juin 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6,85 hectares sur la commune de Chesnois Auboncourt . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur MARQUIGNY Bruno.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 2 juin 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/118, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 juillet 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/119
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics 044202606057964

Monsieur MILLET Arnaud

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 5 juin 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2 hectares sur la commune de Aussonce . Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA LA ROMA .

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 5 juin 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/119, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 août 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef de service
économie agricole et ruralité,

Yann TRONCHET

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/120
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC DES JONQUILLES

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 5 juin 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6,32 hectares sur la commune de Taillette . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur FAVERET Bruno.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 5 juin 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/120, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1er au 31 août 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef de service
économie agricole et ruralité,

Yann TRONCHET

Tél : 03 51 16 50 39
Mél : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr
3 rue des Granges Moulues – BP852 - 08011 Charleville-Mézières

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 04420251004217-10260037
LRAR n° : 8000005735893 82

Le Préfet
à

Monsieur VIARDOT Rudy
16 rue des combattants des AFN

10210 BALNOT-LA-GRANGE

TROYES, le 06/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 04420251004217-10260037
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 17.6810 ha à ARTHONNAY (89740), BALNOT-LA-GRANGE (10210), BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), QUINCEROT (89740), actuellement mises en valeur par monsieur GRADOS Yannick Roger. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 04420251004217-10260037, est complet à la date du 03/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur VIARDOT Rudy demeurant à BALNOT-LA-GRANGE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 17.6810 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 BALNOT-LA-GRANGE	000 ZK 14	3.1640
10210 BALNOT-LA-GRANGE	000 ZK 15	3.0530
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZA 22	0.5600
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZA 23	0.4600
10210 BALNOT-LA-GRANGE	000 OD 270	0.5910
10210 BALNOT-LA-GRANGE	000 OD 271	0.4850
89740 QUINCEROT	000 ZI 24	0.1090
89740 QUINCEROT	000 ZI 25	0.9550
89740 QUINCEROT	000 ZI 26	5.2680
89740 QUINCEROT	000 ZI 30	2.3130
89740 QUINCEROT	000 ZI 31	0.3840
89740 ARTHONNAY	000 ZA 27	0.3080
89740 QUINCEROT	000 ZA 26	0.0310

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602185470-10260042
LRAR n° : 880000663427323

Le Préfet
à

COMMUNE DE POLISY
50 Grande Rue

10110 POLISY

TROYES, le 12/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602185470-10260042
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.0480 ha à POLISY (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL LA VINEA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602185470-10260042, est complet à la date du 10/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La COMMUNE DE POLISY demeurant à POLISY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0480 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 POLISY	000 ZD 81	0.0480

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512213841-10260043
LRAR n° : 880000663427251

Le Préfet
à

Madame GAUTIER Clémence
38 bis rue du Général Leclerc

10340 LES RICEYS

TROYES, le 17/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512213841-10260043
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 415.6725 ha à AVANT-LES-RAMERUPT (10240), BRAUX (10500), BUSIGNY (59137), CEFFONDS (52220), CHARMONT-SOUS-BARBUISE (10150), CHAUDREY (10240), JASSEINES (10330), LES GRANDES-CHAPELLES (10170), MESNIL-LETTRE (10240), MONTMORENCY-BEAUFORT (10330), OUTINES (51290), PARS-LES-CHAVANGES (10330), PREMONT (02110), RIVES DERVOISES (52220), actuellement mises en valeur par l'EARL GAUTIER ALAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512213841-10260043, est complet à la date du 16/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame GAUTIER Clémence demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 415.6725 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
02110 PREMONT	000 ZL 24	5.9215
02110 PREMONT	000 ZL 27	9.8733
02110 PREMONT	000 ZV 1	5.2178
02110 PREMONT	000 ZV 2	2.3126
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 713	0.7811
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 5	0.0875
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 10	0.1663
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 11	0.1240
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 685	0.0530
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 687	0.7645
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 688	3.7422
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 20	5.3177
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 22	22.1153
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 23	0.1520
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 24	0.3200
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 25	0.0527
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 28	0.0480
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 29	5.1724
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 31	0.3560
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 32	0.4990
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 33	0.2920
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 668	4.1832
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 671	4.6220
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 672	7.7143
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 674	0.8000
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 675	0.1320
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 678	0.0570
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 695	6.6110
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 681	0.3459
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 683	0.0783
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 684	0.0275
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 686	2.8290
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 699	45.9918
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 707	6.7911
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 701	2.2089
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 710	26.3372
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 717	5.4335

10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 700	2.3890
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 ZP 2	53.2670
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 ZN 23	12.3214
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 ZN 24	2.5166
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 16	5.6629
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 656	0.1800
02110 PREMONT	000 0B 984	0.1037
10330 PARS-LES-CHAVANGES	000 ZL 5	27.7157
10330 PARS-LES-CHAVANGES	000 ZL 14	1.1251
10330 PARS-LES-CHAVANGES	000 ZL 15	0.0612
10330 MONTMORENCY-BEAUFORT	000 ZI 9	0.1829
10330 JASSEINES	000 ZO 24	0.6510
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZI 18	10.0010
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZH 20	3.0150
10500 BRAUX	000 ZE 6	1.3370
10500 BRAUX	000 ZE 7	3.6191
10500 BRAUX	000 ZE 8	5.4097
10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE	000 XD 6	0.6286
10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE	000 XD 9	39.0795
10240 CHAUDREY	000 ZA 48	0.1980
10240 CHAUDREY	000 ZA 49	0.8280
10240 CHAUDREY	000 ZA 50	2.2400
10170 LES GRANDES-CHAPELLES	000 ZO 12	1.0560
52220 CEFFONDS	000 YB 11	3.6840
51290 OUTINES	000 ZI 10	12.4685
52220 CEFFONDS	000 ZT 12 (B)	4.6767
59137 BUSIGNY	000 ZN 8	3.6980
59137 BUSIGNY	000 ZN 9	0.3250
52220 RIVES DERVOISES	180 ZY 11	15.7440
52220 RIVES DERVOISES	180 ZY 13	0.0535
52220 RIVES DERVOISES	180 ZY 12	0.4280
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 697	0.0052
52220 CEFFONDS	000 YB 12 (A)	9.8180
52220 CEFFONDS	000 YB 12 (B)	7.3865
52220 CEFFONDS	000 YB 12 (C)	0.1877
52220 CEFFONDS	000 YB 12 (E)	5.9691
10240 AVANT-LES-RAMERUPT	000 0B 712	0.1083

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512023389-10260044
LRAR n° : 880000663427 29U

Le Préfet
à

SARL VINICASS
7 rue des tilleuls

10200 SAULCY

TROYES, le 13/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512023389-10260044
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.4502 ha à COLOMBE-LE-SEC (10200), SAULCY (10200), actuellement mises en valeur par monsieur GOUTHIERE Willy Raymond. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512023389-10260044, est complet à la date du 12/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL VINICASS demeurant à SAULCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.4502 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 SAULCY	000 ZA 46	0.2088
10200 SAULCY	000 ZA 47	0.3899
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZE 62	0.5134
10200 SAULCY	000 ZE 63	0.1641
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZK 99	0.1740

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602275694-10260052
LRAR n° :

Le Préfet
à

EARL DES DEUX MARRONNIERS
8 rue Saint Georges

10500 EPAGNE

TROYES, le 30/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602275694-10260052
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 26.1898 ha à PEL-ET-DER (10500), PRECY-SAINT-MARTIN (10500), SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE (10500), actuellement mises en valeur par monsieur AUBRY Christophe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602275694-10260052, est complet à la date du 12/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES DEUX MARRONNIERS demeurant à EPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 26.1898 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZD 26	1.9970
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZD 27	2.2234
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 76	0.1399
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 78	2.4981
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 80	0.0873
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 81	3.2193
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 26	1.8526
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 30	0.1752
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZD 23	0.7769
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZD 25	0.4859
10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	000 ZO 24	0.2061
10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	000 ZO 25	0.1276
10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	000 ZO 26	0.5274
10500 SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	000 ZO 27	0.5757
10500 PEL-ET-DER	000 AC 16	0.8098
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 68	2.0142
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 29	1.7295
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 37	3.0000
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 27	3.7439

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602265684-10260055
LRAR n° :

Le Préfet
à

EARL FAYS WILHELM
2 rue des craies

10110 CELLES-SUR-OURCE

TROYES, le 05/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602265684-10260055
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2237 ha à MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEV PAUL DANGIN ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602265684-10260055, est complet à la date du 04/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL FAYS WILHELM demeurant à CELLES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2237 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 11	0.1701
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 94	0.0536

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603025745-10260054
LRAR n° : 880000663427180

Le Préfet
à

EARL DANGIN LEITE
82 grande rue

10110 CELLES-SUR-OURCE

TROYES, le 05/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603025745-10260054
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4945 ha à MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEV PAUL DANGIN ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603025745-10260054, est complet à la date du 03/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DANGIN LEITE demeurant à CELLES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4945 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 11	0.1701
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 94	0.1654
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZD 29	0.1590

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026030458O3-10260056
LRAR n° : 8O0000573589374

Le Préfet
à

SARL CHRISTIAN PELIGRI ET FILLES
60 rn 19

52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES

TROYES, le 06/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026030458O3-10260056
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5030 ha à BAROVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur FORTINI Patrick. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026030458O3-10260056, est complet à la date du 05/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL CHRISTIAN PELIGRI ET FILLES demeurant à COLOMBEY LES DEUX EGLISES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5030 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BAROVILLE	000 ZR 44	0.3990
10200 BAROVILLE	000 ZR 55	0.1040

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603065866-10260057
LRAR n° : 88000066342728W

Le Préfet
à

Monsieur CHAMPIGNOLLE Thibault
56 rue du Général Leclerc

10600 VILLACERF

TROYES, le 16/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603065866-10260057
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 238.5985 ha à CHAUCHIGNY (10170), LE PAVILLON-SAINTE-JULIE (10350), MERGEY (10600), VILLACERF (10600), actuellement mises en valeur par la SCEA DE VOSCELEY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603065866-10260057, est complet à la date du 13/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CHAMPIGNOLLE Thibault demeurant à VILLACERF a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 238.5985 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10170 CHAUCHIGNY	000 ZC 24	12.1255
10600 VILLACERF	000 ZE 24	1.9535
10600 VILLACERF	000 ZE 5	3.6565
10600 VILLACERF	000 ZI 1	1.5865
10600 VILLACERF	000 ZI 27	0.7000
10600 VILLACERF	000 ZA 47	10.8797
10600 VILLACERF	000 ZB 48	3.1800
10600 VILLACERF	000 ZC 8	8.1981
10600 VILLACERF	000 AC 51	1.0511
10600 VILLACERF	000 ZC 5	3.0000
10600 VILLACERF	000 ZE 21	0.8505
10600 VILLACERF	000 ZE 43	0.3329
10600 VILLACERF	000 ZA 25	3.4947
10600 VILLACERF	000 ZD 23	1.9156
10600 VILLACERF	000 ZE 92	4.6962
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 36	0.1425
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 38	0.8175
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 39	1.2102
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 41	6.4300
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 21	0.5356
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 22	2.6782
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 23	3.0160
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 24	2.7409
10600 VILLACERF	000 ZE 44	0.7900
10600 VILLACERF	000 ZI 26 (J)	0.5700
10600 MERGEY	000 ZK 117	0.5010
10600 VILLACERF	000 ZC 50	3.5627
10600 VILLACERF	000 ZC 10	2.5362
10600 VILLACERF	000 ZE 7	1.9297
10600 VILLACERF	000 ZI 30	1.8607
10600 MERGEY	000 ZK 2	1.5714

10600 VILLACERF	000 0C 1114	0.2500
10600 VILLACERF	000 AD 24	5.1324
10600 VILLACERF	000 ZA 46	6.3570
10600 VILLACERF	000 ZD 21	13.1587
10600 VILLACERF	000 ZD 22	0.6065
10600 VILLACERF	000 ZE 12	0.7998
10600 VILLACERF	000 ZE 63	5.2703
10600 VILLACERF	000 ZE 91	14.9107
10600 VILLACERF	000 ZE 94	0.7654
10600 VILLACERF	000 ZI 28	1.4530
10600 VILLACERF	000 ZI 31	3.7703
10170 CHAUCHIGNY	000 ZC 22	0.8138
10170 CHAUCHIGNY	000 ZC 23	2.8365
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 25	0.0801
10600 VILLACERF	000 ZE 6	1.3786
10600 VILLACERF	000 AC 45	0.1935
10600 VILLACERF	000 AC 118	0.4051
10600 VILLACERF	000 ZC 4	3.7850
10600 VILLACERF	000 ZE 22	0.5282
10600 VILLACERF	000 ZE 23	0.5070
10600 VILLACERF	000 ZE 42	0.4999
10600 VILLACERF	000 ZI 3	0.8500
10600 VILLACERF	000 ZB 49	4.7456
10600 MERGEY	000 ZK 1	1.5608
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZO 43	25.8368
10600 VILLACERF	000 AC 34	0.9924
10600 VILLACERF	000 ZB 47	2.8224
10600 VILLACERF	000 ZB 50	2.5066
10600 VILLACERF	000 ZC 6	3.4300
10600 VILLACERF	000 ZC 11	4.4299
10600 VILLACERF	000 ZC 51	10.0998
10600 VILLACERF	000 ZD 20	1.4495
10600 VILLACERF	000 ZE 18	3.2936
10600 VILLACERF	000 ZE 19	7.4740
10600 VILLACERF	000 ZE 25	1.2974
10600 VILLACERF	000 ZE 26	1.5118
10600 VILLACERF	000 ZE 87	1.2000
10600 VILLACERF	000 ZE 88	3.7501
10600 VILLACERF	000 ZH 13	0.2116
10600 VILLACERF	000 ZH 15	0.7765
10600 VILLACERF	000 ZH 16	0.9726

10600 VILLACERF	000 ZI 2	0.1800
10600 VILLACERF	000 ZI 37	0.3901
10600 VILLACERF	000 ZC 9	3.6099
10600 VILLACERF	000 ZE 20	2.7619
10600 VILLACERF	000 ZI 36	0.4300

PRÉFET
DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602125298-10260058
LRAR n° : 880000573589366

Le Préfet
à

EARL PACQUETET
10 grande rue

10200 FRESNAY

TROYES, le 10/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602125298-10260058
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.2683 ha à BLIGNY (10200), URVILLE (10200). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602125298-10260058, est complet à la date du 09/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL PACQUETET demeurant à FRESNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.2683 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BLIGNY	000 ZC 49	1.4370
10200 URVILLE	000 ZX 7	0.8313

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603105977-10260059
LRAR n° : 880000663427331

Le Préfet
à

SASU UVAE VULPERAE
12 RUE PAUL DOUMER

52150 SAINT-THIEBAULT

TROYES, le 10/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603105977-10260059
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.2743 ha à VERPILLIERES-SUR-OURCE (10360), actuellement mises en valeur par l'EARL DU VAL ROUSSEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603105977-10260059, est complet à la date du 10/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL UVAE VULPERAE demeurant à SAINT-THIEBAULT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.2743 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZM 66	0.4326
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 231	0.8417

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602024973-10260060
LRAR n° : 880000663427315

Le Préfet
à

COMMUNE D'ESSOYES - CULTURE DE LA VIGNE LE MAIRE
7 Place de la Mairie

10360 ESSOYES

TROYES, le 12/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602024973-10260060
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.0000 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par la SCEV GELU-HUGOT . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602024973-10260060, est complet à la date du 11/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La COMMUNE D'ESSOYES - CULTURE DE LA VIGNE LE MAIRE demeurant à ESSOYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.0000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 ZE 174	1.0000

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603116006-10260061
LRAR n° : 88000057358931G

Le Préfet
à

GAEC HURTAULT
ferme de la loge bailly

10110 CHAUFFOUR-LES-BAILLY

TROYES, le 17/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603116006- 10260061
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 24.7828 ha à VILLEMORIEN (10110), actuellement mises en valeur par monsieurBOUVRET BERTRAND. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603116006-10260061, est complet à la date du 13/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC HURTAULT demeurant à CHAUFFOUR-LES-BAILLY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.7828 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VILLEMORIEN	000 0A 81	0.1550
10110 VILLEMORIEN	000 0A 82	0.0680
10110 VILLEMORIEN	000 0B 84	0.6240
10110 VILLEMORIEN	000 0B 85	0.7240
10110 VILLEMORIEN	000 0B 172	0.3624
10110 VILLEMORIEN	000 0B 178	0.1897
10110 VILLEMORIEN	000 0B 670	0.1360
10110 VILLEMORIEN	000 ZA 39	4.2210
10110 VILLEMORIEN	000 ZA 41	4.6000
10110 VILLEMORIEN	000 ZB 29	1.7160
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 1	1.2450
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 31	0.4430
10110 VILLEMORIEN	000 0C 193	0.4550
10110 VILLEMORIEN	000 ZB 67	0.1435
10110 VILLEMORIEN	000 0B 97	0.1230
10110 VILLEMORIEN	000 0A 568	0.0555
10110 VILLEMORIEN	000 0B 671	0.6000
10110 VILLEMORIEN	000 0B 81	0.2530
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 2	6.0710
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 29	0.1927
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 30	0.0856
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 25	0.0635
10110 VILLEMORIEN	000 ZD 28	0.2379
10110 VILLEMORIEN	000 ZA 31	2.0180

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603136071/10260062-001
LRAR n° : 880000573589438

Le Préfet
à

EARL HARVIER-LOURO
15 rue du mont olivet

10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR

TROYES, le 17/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603136071/10260062-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.0511 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL FINOT LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603136071/10260062-001, est complet à la date du 16/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL HARVIER-LOURO demeurant à BRAGELOGNE-BEAUVOIR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.0511 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZA 95	0.8701
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 10	1.3720
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 9	1.3320
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 8	4.6600
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 86	5.0990
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 85	0.5880
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 84	0.5370
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 83	0.5060
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 82	2.2890
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 3	4.3680
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZL 2	5.4300

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603095930-10260063
LRAR n° : 8800006634272Y

Le Préfet
à

SCEA DE LABRAUX
14 rue de chanteaupin

10700 POUAN-LES-VALLEES

TROYES, le 16/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603095930-10260063
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 145.0423 ha à CHARMONT-SOUS-BARBUISE (10150), MESNIL-LETTRE (10240), NOGENT-SUR-AUBE (10240), actuellement mises en valeur par l'EARL DU HAUT DE PALUET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603095930-10260063, est complet à la date du 14/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE LABRAUX demeurant à POUAN-LES-VALLEES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 145.0423 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 1	5.8410
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 3	17.2420
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 4	4.5719
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 5	0.5113
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 6	0.0469
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 7	0.3966
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 9	3.4774
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 11	2.4603
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 12	2.3955
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 16	3.2556
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 17	0.2640
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 18	1.5506
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 24	2.6783
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 15	63.1746
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 3	3.2150
10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE	000 XN 27	29.5700
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 26	1.3945
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 25	1.3944
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 10	1.6024

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603146095-10260064
LRAR n° : 8800006633427260

Le Préfet
à

EARL LESPAGNOL ET FILS
sivrey

10130 AUXON

TROYES, le 17/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603146095-102600647
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.8900 ha à CHAMOY (10130), actuellement mises en valeur par l'EARL DU CHATEAU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603146095-10260064, est complet à la date du 16/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LESPAGNOL ET FILS demeurant à AUXON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.8900 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 CHAMOY	000 ZO 59	2.8900

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026012948 43-10260065
LRAR n° :880000573589942A

Le Préfet
à

SCEA DU MOULINET
10 grande rue

10140 TRANNES

TROYES, le 17/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026012948 43-10260065
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 55.4379 ha à AMANCE (10140), actuellement mises en valeur par monsieur VIGNAL FREDERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026012948 43-10260065, est complet à la date du 17/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DU MOULINET demeurant à TRANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 55.4379 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 AMANCE	000 ZE 11	4.5060
10140 AMANCE	000 ZE 39	0.4800
10140 AMANCE	000 ZN 59	1.7480
10140 AMANCE	000 ZN 57	5.1150
10140 AMANCE	000 ZK 46	3.7660
10140 AMANCE	000 ZK 45	0.7270
10140 AMANCE	000 ZK 47	1.5300
10140 AMANCE	000 ZI 5	5.4210
10140 AMANCE	000 ZI 6	5.2880
10140 AMANCE	000 ZK 4	1.8700
10140 AMANCE	000 ZK 58	10.2379
10140 AMANCE	000 ZM 9	2.1290
10140 AMANCE	000 ZN 47	0.3200
10140 AMANCE	000 ZE 27	9.3910
10140 AMANCE	000 ZN 17	2.9090

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603156108-10260066
LRAR n° : 88000057358941C

Le Préfet
à

SCEA DES LARDINS
2 rue de la paix
argentolles

10150 CRENEY-PRES-TROYES

TROYES, le 19/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603156108-10260066
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 39.9570 ha à BARBEREY-SAINT-SULPICE (10600), LA CHAPELLE-SAINT-LUC (10600), SAINT-LYE (10180), SAINTE-MAURE (10150), VAILLY (10150), actuellement mises en valeur par monsieur BLONDEL Daniel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603156108-10260066, est complet à la date du 17/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : la SCEA DES LARDINS demeurant à CRENEY-PRES-TROYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 39.9570 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 AC 61	0.4378
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	000 0A 93	0.1359
10606 SAINT-LYE	000 ZO 41	1.4470
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 564	0.0500
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 565	1.4700
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 566	0.5266
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 567	0.0021
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 969	0.2031
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 985	0.3161
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1060 (J)	0.3383
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1060 (K)	0.3383
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 14	2.3550
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 23 (A)	1.1060
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 23 (B)	0.0650
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 61	0.0620
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 62 (B)	0.0858
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 96	1.1390
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 100	2.7570
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 101	0.6410
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 107	2.0570
10151 SAINTE-MAURE	000 ZP 39	0.8160
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 16	2.0450
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 20	6.1060
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 44	0.5890
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 45	0.3790
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 46	2.0090
10151 SAINTE-MAURE	000 ZT 2	2.5400
10151 SAINTE-MAURE	000 ZT 3	5.6910
10151 SAINTE-MAURE	000 ZT 4	2.8240
10150 VAILLY	000 ZK 35	0.6831
10150 VAILLY	000 ZV 30	0.7419

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603176161-10260067
LRAR n° : 880000573589446

Le Préfet
à

EARL DELVA
2 rue des tilleuls

10110 MAGNANT

TROYES, le 23/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603176161-10260067
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 256.4411 ha à BAR-SUR-SEINE (10110), JULLY-SUR-SARCE (10260), MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEA LEBON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603176161-10260067, est complet à la date du 18/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DELVA demeurant à MAGNANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 256.4411 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZA 11	4.6800
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 12	2.0000
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 21	3.3000
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 99	8.1888
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 23	1.7410
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 59	15.2600
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 4	0.7540
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 10	2.9725
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 19	2.0160
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 17	1.5000
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 32	2.0725
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 21	0.6085
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 14	1.4835
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AO 137	0.2977
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 143	2.8055
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 23	0.3141
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 66	0.7640
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AO 107	0.1500
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AO 108	0.1500
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AP 2	1.1029
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AP 7	0.8565
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 41	0.4081
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AO 136	2.0505
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 2	1.3140
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 13	10.4930
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 18	6.5760
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 27	0.0240
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 10	2.6910
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 23	4.0240
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 13	3.0910
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 105	0.3956
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 108	1.3875
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 107	0.4158
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AP 10	0.1300
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AP 12	0.4580
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZD 8	1.8220
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZI 3	0.9670

10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZI 5	0.8640
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZI 6	1.8900
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 20	6.2720
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZA 23	3.8790
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 20	0.1080
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 21	0.3075
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 22	0.2800
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 23	0.3585
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 24	0.1080
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 25	0.1080
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 26	1.1940
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 27	0.2710
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 18	0.5895
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AP 22	6.8300
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 6	5.3040
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 19	0.4660
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 24	2.0650
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 25	0.9080
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 76	5.1457
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 8	3.5840
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 10	5.7050
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 25	5.1090
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 19	4.0300
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 144	2.8055
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 146	5.8262
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 0D 409	1.5250
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZE 3	1.3250
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZE 4	1.8510
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZD 142	0.0780
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 1	1.1185
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 26	7.6590
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 64	0.0240
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 66	0.0391
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 85	1.4805
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 24	5.8480
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 69	4.9938
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 1	0.9560
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 5	15.8970
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 7	2.0000
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 28	1.6470
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 49	7.2430
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 64	0.2400

10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZI 65	4.7130
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 70	0.1050
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 71	0.2584
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 22	0.4048
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 24	1.1327
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 233	1.3191
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AE 235	0.1127
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 41	0.0350
10110 BAR-SUR-SEINE	000 AS 44	0.1268
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0G 11	4.2438
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 3	5.8370
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 26	0.2235
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 22	5.7040
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZD 48	18.2885
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 20	6.2720
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 0D 411	0.4670

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603116008-10260068
LRAR n° : 880000573589392

Le Préfet
à

SAS CHAMPAGNE CUPERLY
2 rue de l'ancienne eglise

51380 VERZY

TROYES, le 19/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603116008-10260068
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.5332 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par madame CUPERLY Anne-Sophie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603116008-10260068, est complet à la date du 18/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SAS CHAMPAGNE CUPERLY demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5332 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 ZD 38	0.5110
10360 ESSOYES	000 ZD 39	0.5110
10360 ESSOYES	000 ZD 40	0.1612
10360 ESSOYES	000 ZE 133	0.3500

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603176171-10260069
LRAR n° : 88000057358940E

Le Préfet
à

EARL DE LA VIESSEINE
7 impasse de la gare

10260 FOUCHERES

TROYES, le 19/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603176171-10260069
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 24.3955 ha à CHAPPES (10260), VILLEMOYENNE (10260), actuellement mises en valeur par monsieur DUNY Olivier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603176171-10260069, est complet à la date du 19/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA VIESSEINE demeurant à FOUCHERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.3955 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 CHAPPES	000 ZB 47	1.4040
10260 CHAPPES	000 ZA 55	0.6630
10260 CHAPPES	000 ZC 41	1.6800
10260 CHAPPES	000 ZA 54	1.4050
10260 CHAPPES	000 0B 292	0.5580
10260 CHAPPES	000 0B 572	0.8328
10260 CHAPPES	000 0B 573	0.2010
10260 CHAPPES	000 0B 926	0.1315
10260 CHAPPES	000 0B 927	0.0490
10260 CHAPPES	000 0B 956	0.0760
10260 CHAPPES	000 0D 3	0.3610
10260 CHAPPES	000 0D 4	0.3613
10260 VILLEMOYENNE	000 ZE 41	0.1340
10260 VILLEMOYENNE	000 ZE 42	0.2320
10260 CHAPPES	000 ZC 47	2.0110
10260 CHAPPES	000 0D 657	1.5361
10260 CHAPPES	000 0D 659	0.1705
10260 CHAPPES	000 0D 1164	0.0298
10260 CHAPPES	000 ZA 43	0.0260
10260 CHAPPES	000 ZA 57	0.4620
10260 CHAPPES	000 ZA 129	7.5448
10260 CHAPPES	000 0D 515	0.6290
10260 CHAPPES	000 0D 516	0.2960
10260 CHAPPES	000 0D 568	0.2200
10260 CHAPPES	000 0B 683	0.3057
10260 CHAPPES	000 0B 933	0.1935
10260 CHAPPES	000 0B 967	0.1460
10260 CHAPPES	000 0B 938	0.5360
10260 CHAPPES	000 0D 1165	0.1117
10260 CHAPPES	000 0B 415	0.2010
10260 CHAPPES	000 0B 436	0.3220
10260 CHAPPES	000 0B 576	0.2756
10260 CHAPPES	000 0B 634	0.0661
10260 CHAPPES	000 0B 638	0.0520
10260 CHAPPES	000 0B 639	0.1501
10260 CHAPPES	000 0B 664	0.5690
10260 CHAPPES	000 0D 520	0.0820

10260 CHAPPES	000 0D 521	0.1030
10260 CHAPPES	000 0D 522	0.2680

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603256378-10260071
LRAR n° : 880000573589454

Le Préfet
à

EARL AUBRY PERE ET FILS
3 rue de la beauchaille

10340 BAGNEUX-LA-FOSSE

TROYES, le 30/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603256378-10260071
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 20.0146 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL FINOT LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603256378-10260071, est complet à la date du 25/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL AUBRY PERE ET FILS demeurant à BAGNEUX-LA-FOSSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 20.0146 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZP 10	3.1960
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZL 4	4.1930
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZL 92	0.7720
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZP 11	5.3010
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZN 60	0.1886
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZR 8	2.9640
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	000 ZR 7	3.4000

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603095959/10260072-001
LRAR n° : 88000057359071F

Le Préfet
à

Monsieur GUILBAUD-DOMANGE
Clément Louis
106 route de Méry

10150 SAINTE-MAURE

TROYES, le 17/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603095959/10260072-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 156.7375 ha à DIERREY-SAINT-PIERRE (10190), LA CHAPELLE-SAINT-LUC (10600), PAYNS (10600), SAINTE-MAURE (10150), VAILLY (10150), VOUE (10150), actuellement mises en valeur par monsieur BAROTTE BENOÎT et GUILBAUD-DOMANGE Raynald. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603095959/10260072-001, est complet à la date du 02/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GUILBAUD-DOMANGE Clément Louis demeurant à SAINTE-MAURE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 156.7375 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 PAYNS	000 ZE 57	0.7260
10600 PAYNS	000 ZM 33	7.3278
10600 PAYNS	000 ZL 86	2.5163
10600 PAYNS	000 ZL 46	1.6690
10600 PAYNS	000 ZL 45	7.5450
10600 PAYNS	000 ZL 22	0.5990
10600 PAYNS	000 ZL 21	0.4500
10600 PAYNS	000 ZI 18	2.6840
10600 PAYNS	000 ZE 58	0.2640
10600 PAYNS	000 ZD 158	1.2129
10600 PAYNS	000 ZD 157	0.3302
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	000 ZA 73	0.3852
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	000 ZA 70	0.7885
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 YC 11	9.5010
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 YA 5 (L)	1.8944
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 YA 5 (K)	1.8944
10190 DIERREY-SAINT-PIERRE	000 YA 5 (J)	5.6832
10150 VAILLY	000 ZA 13	2.0060
10150 VAILLY	000 ZA 12	0.2900
10151 SAINTE-MAURE	000 ZN 48	0.8458
10151 SAINTE-MAURE	000 ZN 8	0.9559
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 76	1.9460
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 64	0.2640
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 11	1.4170
10151 SAINTE-MAURE	000 AD 24	0.4393
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 51	2.4940
10151 SAINTE-MAURE	000 ZO 30	0.5854
10151 SAINTE-MAURE	000 ZO 25 (A)	0.3818
10151 SAINTE-MAURE	000 ZN 49	2.4116
10151 SAINTE-MAURE	000 ZN 10	0.5063
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 371	1.8361
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 41	1.8130
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 29	2.2160
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 28	2.5030
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 106	1.1990

10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 81	2.4700
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 65	0.1130
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 63	0.4680
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 20 (K)	1.4064
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 20 (J)	0.0416
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 19	0.3470
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 60	0.2360
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 59	5.4120
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 58	2.0980
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 57	0.0230
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 41	1.5720
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 35	0.7180
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 25	1.1910
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 24 (C)	0.0790
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 24 (B)	0.1200
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 24 (A)	0.1370
10151 SAINTE-MAURE	000 ZA 132	0.3035
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1070 (K)	0.1987
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1070 (J)	0.1987
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1069 (BB)	0.2021
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1069 (BA)	0.2060
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1069 (AB)	0.2021
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1069 (AA)	0.2061
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 858	0.4245
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 910	0.3378
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 859	0.7960
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1116	0.2351
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1117	0.1905
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1118	0.3595
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1007	0.0310
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1009	0.7436
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 976	0.9786
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 902	0.1174
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 953	0.4996
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 904	0.2995
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1102	0.2324
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 905	0.8900
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 958	0.3663
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 906	0.1581
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 959	0.1566
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 1108	0.2118
10151 SAINTE-MAURE	000 0D 548	2.7470

10151 SAINTE-MAURE	000 ZA 59	7.4990
10150 VOUE	000 ZT 20 (J)	5.1420
10150 VOUE	000 ZT 20 (K)	0.8850
10151 SAINTE-MAURE	000 ZO 9	2.5200
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 8	6.7170
10151 SAINTE-MAURE	000 ZR 50	1.2040
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 91	5.5820
10151 SAINTE-MAURE	000 ZB 53	5.7470
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 50	3.9450
10151 SAINTE-MAURE	000 ZE 58	2.8940
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 27	4.0490
10151 SAINTE-MAURE	000 ZI 73	5.6370
10151 SAINTE-MAURE	000 ZD 111	3.6060
10151 SAINTE-MAURE	000 ZB 112	1.8919
10151 SAINTE-MAURE	000 ZA 86	2.1130

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603226319-10260073
LRAR n° : 880000573589542

Le Préfet
à

Monsieur TRUELLE Hubert Emmanuel
18 grande rue

10120 LAINES-AUX-BOIS

TROYES, le 30/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603226319-10260073
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 26/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6.5556 ha à LAINES-AUX-BOIS (10120), actuellement mises en valeur par la SCEA CONTINANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603226319-10260073, est complet à la date du 26/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur TRUELLE Hubert Emmanuel demeurant à LAINES-AUX-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.5556 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZP 2	1.2954
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZP 45	2.9022
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 42	1.5844
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 41	0.5635
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 37	0.2101

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603256412/10260074-001
LRAR n° : 880000573589526

Le Préfet
à

Monsieur FLEUCHEY Jeremy
20 Grande Rue

10210 VILLIERS-LE-BOIS

TROYES, le 30/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603256412-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 52.6555 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), LES RICEYS (10340), MOLESME (21330), actuellement mises en valeur par L'EARL FINOT LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603256412/10260074-001, est complet à la date du 27/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur FLEUCHEY Jeremy demeurant à VILLIERS-LE-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 52.6555 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
21330 MOLESME	000 ZL 38	5.9240
21330 MOLESME	000 ZL 35	0.2900
21330 MOLESME	000 ZL 3	2.4320
21330 MOLESME	000 ZL 1	5.2170
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 35	1.2070
10340 LES RICEYS	000 ZB 33	2.7699
10340 LES RICEYS	000 ZB 35	5.5027
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZO 52 (K)	0.7965
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZO 52 (J)	3.1865
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZO 50	5.0100
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZN 59	0.6108
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZN 39	3.5220
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 63 (D)	0.3430
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 63 (B)	3.3210
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 63 (A)	0.9380
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 61	1.8400
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 30	0.1210
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 29	0.4400
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 28	0.1680
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 24	1.5080
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 23 (AK)	1.5130
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ZM 23 (AJ)	2.2680
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 AB 165	2.6102
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ob 616	0.2692
10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR	036 ob 618	0.8477

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603136065-10260075
LRAR n° : 88000057389534

Le Préfet
à

SCEA LA CROIX MASSEY
6 rue de la croix massey

10120 LAINES-AUX-BOIS

TROYES, le 30/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603136065-10260075
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 46.6502 ha à LAINES-AUX-BOIS (10120), SAINT-GERMAIN (10120), actuellement mises en valeur par la SCEA CONTINANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603136065-10260075, est complet à la date du 27/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LA CROIX MASSEY demeurant à LAINES-AUX-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 46.6502 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 37	3.1112
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 9	0.2754
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 10	0.3928
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 11	0.9000
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 12	0.1700
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 13	2.4270
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 14	0.4679
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZN 26	8.5348
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZN 27	4.3424
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZN 28	3.0747
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZN 32	2.3947
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZN 33	10.4586
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZM 4	2.0130
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 65	0.7367
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 0A 510	0.0715
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 0A 511	0.1273
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZP 42	2.4925
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 31	0.9930
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 25	0.9401
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 56	0.5408
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZK 7	2.1858

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602115249-10260076
LRAR n° : 88000057358947Z

Le Préfet
à

EARL VAL DE CHAMPAGNE
11 rue du reservoir

10440 TORVILLIERS

TROYES, le 02/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602115249-10260076
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 135.2898 ha à MACEY (10300), MESSON (10190), PRUGNY (10190), actuellement mises en valeur par l'EARL GATOUILLAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602115249-10260076, est complet à la date du 27/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL VAL DE CHAMPAGNE demeurant à TORVILLIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 135.2898 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10602 MACEY	000 ZR 32	4.3781
10602 MACEY	000 ZR 33	11.6014
10602 MACEY	000 ZR 34	0.3267
10602 MACEY	000 ZR 35	0.7528
10190 MESSON	000 ZN 6	1.9021
10190 MESSON	000 ZN 7	4.8006
10190 MESSON	000 ZN 8	0.6387
10190 PRUGNY	000 ZL 1	0.1830
10190 PRUGNY	000 ZL 2	0.0400
10190 PRUGNY	000 ZM 63	0.9710
10190 MESSON	000 ZN 41	7.3086
10190 MESSON	000 ZN 42	6.5334
10190 MESSON	000 AC 33	2.6494
10190 MESSON	000 AC 48	0.8811
10190 MESSON	000 AC 52	0.3371
10190 MESSON	000 AC 89	0.8781
10190 MESSON	000 ZP 38	6.4749
10190 MESSON	000 ZP 40	1.5784
10190 MESSON	000 ZP 42	1.1024
10190 MESSON	000 ZR 4	6.5619
10190 MESSON	000 ZR 5	1.7269
10190 MESSON	000 ZS 17	16.0063
10190 MESSON	000 ZM 4	21.4041
10190 MESSON	000 ZO 105	8.2297
10190 MESSON	000 AD 82	0.3631
10190 MESSON	000 AD 81	0.0911
10190 MESSON	000 AD 78	0.0172
10190 MESSON	000 ZS 21	7.5303
10190 MESSON	000 ZS 38	12.4328
10190 MESSON	000 ZP 8	2.2569
10190 MESSON	000 ZO 17	5.1077
10190 MESSON	000 AD 1	0.2240

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603286494-10260077
LRAR n° : 88000057358950A

Le Préfet
à

EARL DE LA FÉRRÉE
8 rue de l'église

10800 SAINT-THIBAULT

TROYES, le 31/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603286494-10260077
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 55.5623 ha à BAR-SUR-SEINE (10110), MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL BOUVRET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603286494-10260077, est complet à la date du 28/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA FÉRRÉE demeurant à SAINT-THIBAULT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 55.5623 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZK 13	6.2610
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZE 148	1.0500
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZH 9	4.5260
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZH 12	4.0570
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZH 49	3.5560
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZH 50	0.7510
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZH 77	9.6710
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZN 13	3.4130
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZN 37	1.5130
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZN 38	6.1820
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZP 136	0.4470
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZP 137	0.1380
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZP 138	0.0260
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZP 143	13.9713

PRÉFET
DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603146106-10260078
LRAR n° : 88000057358949V

Le Préfet
à

Madame MALLET Isabelle
1 impasse des bouleaux

91470 FORGES-LES-BAINS

TROYES, le 31/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603146106-10260078
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 30/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2000 ha à BAROVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur NACHIN Sylvain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603146106-10260078, est complet à la date du 30/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame MALLET Isabelle demeurant à FORGES-LES-BAINS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BAROVILLE	000 ZL 15	0.2000

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602065115-10260079
LRAR n° : 88000057358948X

Le Préfet
à

Madame PORTE Delphine
5 Rue Aux Paques

10110 MERREY-SUR-ARCE

TROYES, le 31/03/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602065115-10260079
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 31/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.0346 ha à BAR-SUR-SEINE (10110), CHERVEY (10110), GYE-SUR-SEINE (10250), LANDREVILLE (10110), LES RICEYS (10340), MERREY-SUR-ARCE (10110), PLAINES-SAINT-LANGE (10250), actuellement mises en valeur par monsieur PORTE Jean Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602065115-10260079, est complet à la date du 31/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 31/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame PORTE Delphine demeurant à MERREY-SUR-ARCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.0346 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0B 35	0.0540
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0B 36	0.2090
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0B 44	0.5470
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0B 272	0.3758
10110 BAR-SUR-SEINE	000 0B 273	0.1677
10110 CHERVEY	000 ZM 69	0.5030
10250 GYE-SUR-SEINE	000 ZO 150	0.4677
10110 LANDREVILLE	000 ZB 86	1.9629
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZE 185	0.4139
10250 PLAINES-SAINT-LANGE	000 ZA 34	1.2238
10340 LES RICEYS	000 ZV 38	1.1098

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603306579-10260080
LRAR n° : 880000573589462

Le Préfet
à

GAEC DES CORBIERES
49 grande rue

10210 PRUSY

TROYES, le 13/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603306579-10260080
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 31/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.0540 ha à COUSSEGREY (10210), PRUSY (10210), actuellement mises en valeur par l'EARL MAILLOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603306579-10260080, est complet à la date du 31/03/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 31/07/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC DES CORBIERES demeurant à PRUSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.0540 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 PRUSY	000 ZC 36	0.3300
10210 PRUSY	000 ZC 52	0.1600
10210 COUSSEGREY	000 ZD 75	0.5640

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026021453 52-10260081
LRAR n° : 88000057359064D

Le Préfet
à

EARL CMC BAGUET
1 voie des craons

10180 SAINT-BENOIT-SUR-SEINE

TROYES, le 13/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026021453 52-10260081
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 01/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13.7430 ha à VOUE (10150), actuellement mises en valeur par monsieur BAROTTE Benoit. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026021453 52-10260081, est complet à la date du 01/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL CMC BAGUET demeurant à SAINT-BENOIT-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.7430 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10150 VOUE	000 ZR 23	7.6860
10150 VOUE	000 ZR 24	6.0570

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604026666-10260082
LRAR n° : 88000057390658

Le Préfet
à

EARL DES CROISETTES
15 rue de l'isle
chez m & mme jacquinot

10120 LAINES-AUX-BOIS

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604026666-10260082
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9.9100 ha à LAINES-AUX-BOIS (10120), actuellement mises en valeur par la SCEA CONTINANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604026666-10260082, est complet à la date du 02/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES CROISETTES demeurant à LAINES-AUX-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 9.9100 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 15	1.1600
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 16	0.8400
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 33	6.2600
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 34	1.6500

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604026646-10260083
LRAR n° : 880000573590669

Le Préfet
à

EARL LES MAUCOURANTS
18 rue de la haute borde

10400 TRAINEL

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604026646-10260083
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18.0740 ha à GUMERY (10400), TRAINEL (10400), actuellement mises en valeur par monsieur JEROME Michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604026646-10260083, est complet à la date du 02/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES MAUCOURANTS demeurant à TRAINEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 18.0740 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 GUMERY	000 ZE 8	1.3300
10400 GUMERY	000 ZE 9	4.0200
10400 TRAINEL	000 ZD 7	4.3500
10400 GUMERY	000 ZE 7	4.5640
10400 GUMERY	000 ZE 33	1.0840
10400 TRAINEL	000 ZD 6	2.7260

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604036684-10260084
LRAR n° : 880000573590677

Le Préfet
à

Monsieur HENRIOT Loïc Raymond Henri
27 Grande Rue

10250 GYE-SUR-SEINE

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604036684-10260084
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6214 ha à MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par monsieur CAMUS Lazare. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604036684-10260084, est complet à la date du 08/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HENRIOT Loïc Raymond Henri demeurant à GYE-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6214 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZI 59	0.3444
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZI 43	0.2770

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604086769-10260085
LRAR n° : 880000573590685

Le Préfet
à

SARL VALLET
39 rue au luat 10130 chamoy

10130 CHAMOY

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604086769-10260085
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 44.4152 ha à LAINES-AUX-BOIS (10120), SAINT-LEGER-PRES-TROYES (10800), actuellement mises en valeur par la SCEA CONTINANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604086769-10260085, est complet à la date du . Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL VALLET demeurant à CHAMOY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 44.4152 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZV 36	15.5348
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 3	9.4269
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 4	5.3946
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 5	7.0979
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 6	1.4445
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 7	0.2000
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZO 26	1.7324
10096 SAINT-LEGER-PRES-TROYES	000 ZK 19	3.5841

PRÉFET
DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604096790-10260086
LRAR n° : 880000573590693

Le Préfet
à

SCEA DE LA GAILLARDE
26 rue principale

10400 BOUY-SUR-ORVIN

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604096790-10260086
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 26.9867 ha à BOUY-SUR-ORVIN (10400), SOLIGNY-LES-ETANGS (10400), TRAINEL (10400), actuellement mises en valeur par monsieur JEROME Michel. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604096790-10260086, est complet à la date du 09/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DE LA GAILLARDE demeurant à BOUY-SUR-ORVIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 26.9867 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZD 30	0.4650
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZB 26	6.0490
10400 TRAINEL	000 ZE 49	0.1170
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZL 18	3.3000
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 0A 718	0.3267
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 0A 564	0.1585
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZD 16	5.0280
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 0A 566	0.1775
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZD 3	3.7690
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZD 4	2.2540
10400 BOUY-SUR-ORVIN	000 ZD 27	3.9810
10400 SOLIGNY-LES-ETANGS	000 ZR 8	1.0490
10400 SOLIGNY-LES-ETANGS	000 ZR 10	0.3120

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026012646 81-10260087
LRAR n° : 88000057359063F

Le Préfet
à

Monsieur CARTON Frederic
4 rue des ardilliers

10600 MERGEY

TROYES, le 14/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026012646 81-10260087
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 17.9380 ha à SAINTE-MAURE (10150), actuellement mises en valeur par monsieur BAROTTE Benoit. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026012646 81-10260087, est complet à la date du 11/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CARTON Frederic demeurant à MERGEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 17.9380 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10151 SAINTE-MAURE	000 ZK 24	11.9410
10151 SAINTE-MAURE	000 ZK 28	0.1000
10151 SAINTE-MAURE	000 ZA 83	4.2800
10151 SAINTE-MAURE	000 ZC 61	1.6170

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604126843-10260088
LRAR n° : 88000057359072D

Le Préfet
à

EI MOUGIN JEAN CHARLES
9 rue des combales

10200 COLOMBE-LE-SEC

TROYES, le 17/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604126843-10260088
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 33.9222 ha à COLOMBE-LA-FOSSE (10200), COLOMBE-LE-SEC (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL JACQUINOT BOURNON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604126843-10260088, est complet à la date du 12/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EI MOUGIN JEAN CHARLES demeurant à COLOMBE-LE-SEC a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 33.9222 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZL 61	0.4096
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZL 62	0.2830
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZL 63	2.2170
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZL 64	1.1384
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZK 127	1.7550
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZD 98	0.0115
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 161	0.7390
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 162	1.4750
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 151	2.1760
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 163	0.2670
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 164	0.2805
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 160	0.4985
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZD 73	0.4158
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZD 72	3.5227
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 154	0.7925
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 155	1.1715
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 148	0.9355
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 147	2.0420
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZN 149	6.1910
10200 COLOMBE-LA-FOSSE	000 ZA 38	4.6047
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZM 20	2.6420
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZK 16	0.3540

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604136860/10260089-001
LRAR n° : 880000573590738

Le Préfet
à

SARL DU GRAND MALLET
6 hameau le grand mallet

10360 NOE-LES-MALLETS

TROYES, le 27/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604136860/10260089-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 40.9279 ha à ESSOYES (10360), LOCHES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEV RICHARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604136860/10260089-001, est complet à la date du 20/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL DU GRAND MALLET demeurant à NOE-LES-MALLETS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 40.9279 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 YK 118	1.6546
10360 ESSOYES	000 YK 57	2.3304
10360 ESSOYES	000 YK 50	1.3948
10360 ESSOYES	000 ZK 17	0.0712
10360 ESSOYES	000 ZI 14	0.2126
10360 ESSOYES	000 ZB 83	1.8551
10360 ESSOYES	000 ZS 42	0.3081
10360 ESSOYES	000 YK 49	0.8477
10360 ESSOYES	000 YK 48	0.7952
10360 ESSOYES	000 YK 33	2.0983
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZI 16	0.2453
10360 ESSOYES	000 YK 72	0.2655
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZE 126	1.9541
10360 ESSOYES	000 ZT 16	0.3310
10360 ESSOYES	000 ZT 15	0.5245
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZH 78	0.2529
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZH 8	1.9971
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZH 7	0.1564
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZL 143	2.8843
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZL 141	0.1355
10360 ESSOYES	000 YK 71	0.6551
10360 ESSOYES	000 YK 70	2.7092
10360 ESSOYES	000 ZT 22	3.4808
10360 ESSOYES	000 ZI 13	0.0916
10360 ESSOYES	000 YK 117	1.0941
10360 ESSOYES	000 YK 69	6.0919
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZK 38	4.6695
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZH 125	1.0243
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZH 32	0.7968

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604096793-10260090
LRAR n° : 88000057359070H

Le Préfet
à

Monsieur PIGNARD Maurice
28 rue Dautancourt

75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT

TROYES, le 16/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604096793-10260090
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.8639 ha à CHAMPFLEURY (10700), actuellement mises en valeur parla SCEA LES CERISIERS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604096793-10260090, est complet à la date du 14/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PIGNARD Maurice demeurant à PARIS 17E ARRONDISSEMENT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.8639 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 CHAMPFLEURY	000 ZA 14	7.0010
10700 CHAMPFLEURY	000 ZL 13	2.0150
10700 CHAMPFLEURY	000 ZE 25	3.2290
10700 CHAMPFLEURY	000 ZE 26	4.7030
10700 CHAMPFLEURY	000 ZA 15	6.0300
10700 CHAMPFLEURY	000 ZE 51	2.3859
10700 CHAMPFLEURY	000 AD 9 (J)	2.5000

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604166943-10260091
LRAR n° : 88000057359062H

Le Préfet
à

EARL LEROY GALLAND
3 RN 60

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 16/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604166943-10260091
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 23.7393 ha à FONTVANNES (10190), MACEY (10300), actuellement mises en valeur par la SCEA CAMLEA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604166943-10260091, est complet à la date du 16/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LEROY GALLAND demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 23.7393 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10602 MACEY	000 ZS 28	5.4202
10602 MACEY	000 ZS 29	5.2536
10190 FONTVANNES	000 ZO 2	8.5387
10190 FONTVANNES	000 ZO 3	4.5268

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604016627-10260092
LRAR n° : 880000573590765

Le Préfet
à

EARL ROMAIN SA
24 grande rue

10240 DOMMARTIN-LE-COQ

TROYES, le 04/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604016627-10260092
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 58.6229 ha à BRILLECOURT (10240), COCLOIS (10240), MOLINS-SUR-AUBE (10500), actuellement mises en valeur par monsieur JACQUOT Bruno. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604016627-10260092, est complet à la date du 27/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL ROMAIN SA demeurant à DOMMARTIN-LE-COQ a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 58.6229 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 COCLOIS	000 ZD 5	0.0769
10240 COCLOIS	000 ZD 10	6.1651
10240 COCLOIS	000 ZD 3	15.0838
10240 COCLOIS	000 ZD 8	2.9998
10240 COCLOIS	000 ZD 11	2.0000
10240 COCLOIS	000 ZC 36	13.1413
10500 MOLINS-SUR-AUBE	000 ZB 5	12.8770
10240 COCLOIS	000 0A 531	0.4470
10240 COCLOIS	000 0A 533	1.1550
10240 COCLOIS	000 0A 554	0.1050
10240 COCLOIS	000 0A 555	0.1550
10240 COCLOIS	000 0A 556	0.2450
10240 COCLOIS	000 0A 557	0.6150
10240 COCLOIS	000 0A 755	0.1500
10240 COCLOIS	000 0A 767	0.2792
10500 MOLINS-SUR-AUBE	000 ZH 35	1.0851
10240 COCLOIS	000 AD 26	0.5561
10240 COCLOIS	000 AD 25	0.0471
10240 BRILLECOURT	000 ZB 3	0.7100
10240 COCLOIS	000 0A 558	0.3815
10240 COCLOIS	000 0A 559	0.1790
10240 COCLOIS	000 0A 562	0.1690

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604237064-10260093
LRAR n° : 880000573590749

Le Préfet
à

Monsieur BENOIST Romain Daniel Bernard
les mignons

10370 VILLENAUXE-LA-GRANDE

TROYES, le 29/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604237064-10260093
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 23.7730 ha à SAINT-AUBIN (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL BENOIST. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604237064-10260093, est complet à la date du 23/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BENOIST Romain Daniel Bernard demeurant à VILLENAUXE-LA-GRANDE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 23.7730 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 1	4.1900
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 2	3.5960
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 17	1.9960
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 12	2.7490
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 21	1.5000
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 23	7.1970
10401 SAINT-AUBIN	000 ZE 3	2.5450

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604217023-10260094
LRAR n° : 880000573590757

Le Préfet
à

Madame RIERA Emma
14 Rue Des Jardins

10120 SAINT-POUANGE

TROYES, le 29/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604217023-10260094
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 23/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.9475 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par la SCEA VIGNOBLE PUISSANT HERITAGE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604217023-10260094, est complet à la date du 23/04/2025. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame RIERA Emma demeurant à SAINT-POUANGE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.9475 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZI 313	0.3853
10340 LES RICEYS	000 ZI 77	1.4363
10340 LES RICEYS	000 ZP 35	0.1259

PRÉFET
DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604277124-10260096
LRAR n° : 880000573590597

Le Préfet
à

SCEA VATANT
3 chemin de nicey

10340 CHANNES

TROYES, le 29/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604277124-10260096
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.6340 ha à CHANNES (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL FINOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604277124-10260096, est complet à la date du 27/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA VATANT demeurant à CHANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.6340 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 CHANNES	000 ZA 70	4.2300
10340 CHANNES	000 ZI 15	0.9410
10340 CHANNES	000 ZI 16	3.7800
10340 CHANNES	000 ZC 24	0.4600
10340 CHANNES	000 ZE 49	2.8470
10340 CHANNES	000 ZA 61	4.3760

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026042771 39-10260097
LRAR n° : 88000057359060L

Le Préfet
à

EARL DES SAINTS PERES
14 rue de l'extra

10360 ESSOYES

TROYES, le 29/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026042771 39-10260097
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4418 ha à MUSSY-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par madame MUSEY Laurence Jeannine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026042771 39-10260097, est complet à la date du 27/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES SAINTS PERES demeurant à ESSOYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4418 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10250 MUSSY-SUR-SEINE	000 ZM 186	0.4418

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202603025740-10260098
LRAR n° : 88000057359061J

Le Préfet
à

EARL DE MARNAY
38 avenue jean jaures

10150 PONT-SAINTE-MARIE

TROYES, le 29/04/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202603025740-10260098
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.4218 ha à VAILLY (10150), actuellement mises en valeur par la SCEA PHILIPPE COSSARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603025740-10260098, est complet à la date du 28/04/2026 . Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE MARNAY demeurant à PONT-SAINTE-MARIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.4218 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10150 VAILLY	000 ZV 14	4.4218

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604297202-10260099
LRAR n° : 88000057359089W

Le Préfet
à

Monsieur BENOIST Romain Daniel Bernard
les mignons

10370 VILLENAUXE-LA-GRANDE

TROYES, le 04/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604297202-10260099
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.3390 ha à SAINT-AUBIN (10400), actuellement mises en valeur par monsieur BENOIST Thierry. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604297202-10260099, est complet à la date du 29/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BENOIST Romain Daniel Bernard demeurant à VILLENAUXE-LA-GRANDE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.3390 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 22	3.3390

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604116841-10260100
LRAR n° : 880000573590870

Le Préfet
à

Monsieur MOUGIN Vincent Maurice
1 rue des Tilleuls

10200 SAULCY

TROYES, le 05/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604116841-10260100
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 30/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 109.2536 ha à ARRENTIERES (10200), BERGERES (10200), COLOMBE-LE-SEC (10200), COLOMBEY LES DEUX EGLISES (52330), GUINDRECOURT-SUR-BLAISE (52330), JAUCOURT (10200), RIZAUCOURT-BUCHEY (52330), ROUVRES-LES-VIGNES (10200), SAULCY (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL MOUGIN OLIVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604116841-10260100, est complet à la date du 30/04/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MOUGIN Vincent Maurice demeurant à SAULCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 109.2536 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 ARRENTIERES	000 ZI 34	0.7316
10200 BERGERES	000 ZI 26	0.1451
10200 BERGERES	000 ZI 38	0.2960
10200 BERGERES	000 ZI 39	0.0500
10200 JAUCOURT	000 WB 76	0.9105
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 165	0.3620
10200 JAUCOURT	000 WD 70	0.2061
10200 SAULCY	000 ZB 18	0.6030
10200 SAULCY	000 ZA 81 (J)	0.3883
10200 SAULCY	000 ZA 81 (K)	0.3883
10200 SAULCY	000 ZB 17	0.7330
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 66	3.7774
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 52	0.2280
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZT 33	2.0000
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZT 10 (J)	3.6727
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZT 10 (K)	7.3453
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZT 32	1.1050
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES	052 YD 28 (J)	4.4695
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES	052 YD 28 (K)	1.6800
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES 044202604116841	052 YD 28 (L)	0.8600
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES	052 YD 30	3.1030
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES	052 ZX 2	0.9300
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES	052 ZX 3	1.3299
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 0B 462	0.1424
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 0B 473	0.0454
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 0B 474	0.0800

52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 0B 475	0.0585
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 47 (AJ)	8.6586
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 47 (AK)	8.6586
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 47 (BJ)	3.9033
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 47 (BK)	7.8065
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 48 (A)	0.6940
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 ZR 48 (B)	0.6960
52330 GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	000 0B 496	0.4912
52330 RIZAUCOURT-BUCHEY	000 ZK 6	0.4460
52330 RIZAUCOURT-BUCHEY	000 0C 356	0.1970
52330 RIZAUCOURT-BUCHEY	000 0C 645	0.1158
52330 RIZAUCOURT-BUCHEY	000 ZV 18 (J)	7.3920
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZK 38 (J)	0.2730
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZK 38 (K)	0.2730
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 11	0.6085
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 34	0.6258
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 33	0.0387
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 217	0.4640
10200 SAULCY	000 ZB 39 (J)	4.3365
10200 SAULCY	000 ZB 39 (K)	8.6729
10200 SAULCY	000 ZB 46	5.0000
10200 SAULCY	000 ZC 1 (AJ)	3.1045
10200 SAULCY	000 ZC 1 (AK)	3.1045
10200 SAULCY	000 ZC 1 (C)	0.9088
10200 SAULCY	000 ZC 1 (DJ)	1.7016
10200 SAULCY	000 ZC 1 (DK)	1.7017
10200 SAULCY	000 ZC 2 (J)	1.6232
10200 SAULCY	000 ZC 2 (K)	1.6233
10200 SAULCY	000 ZE 16 (J)	0.1000
10200 SAULCY	000 ZE 16 (K)	0.1989
10200 SAULCY	000 ZA 78	0.0520
10200 SAULCY	000 0A 458	0.1107
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 124	0.0320

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026050473O3-10260103
LRAR n° : 88000057359088Y

Le Préfet
à

EARL DES DEUX PUITS
66 rue Navarre

10400 FONTAINE-MACON

TROYES, le 05/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026050473O3-10260103
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 04/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 27.1921 ha à SAINT-AUBIN (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL BENOIST. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026050473O3-10260103, est complet à la date du 04/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DES DEUX PUITS demeurant à FONTAINE-MACON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.1921 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 13	3.0190
10401 SAINT-AUBIN	000 CO 105	0.1231
10401 SAINT-AUBIN	000 ZC 25	3.5270
10401 SAINT-AUBIN	000 ZD 46	0.5820
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 25	5.1370
10401 SAINT-AUBIN	000 ZK 26	0.0560
10401 SAINT-AUBIN	000 ZK 27	5.5670
10401 SAINT-AUBIN	000 ZK 32	9.1810

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026042771 32-10260104
LRAR n° : 880000573590861

Le Préfet
à

EARL PETIT GHISLAIN
chemin pre de lanvaux

10200 MONTIER-EN-L'ISLE

TROYES, le 05/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026042771 32-10260104
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3755 ha à ARGANCON (10140), actuellement mises en valeur par madame PETIT Sophie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026042771 32-10260104, est complet à la date du 05/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL PETIT GHISLAIN demeurant à MONTIER-EN-L'ISLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3755 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 ARGANCON	000 0C 121	0.1906
10140 ARGANCON	000 0C 755	0.1849

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605047300/10260105-001
LRAR n° : 880000573590845

Le Préfet
à

Monsieur GAUTHEROT Simeon Gérard Yves
4 rue Hippolyte Protte

10110 BUXIERES-SUR-ARCE

TROYES, le 11/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605047300/10260105-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.5118 ha à BUXIERES-SUR-ARCE (10110), CHERVEY (10110), VILLE-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL DU FONNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605047300/10260105-001, est complet à la date du 07/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GAUTHEROT Simeon Gérard Yves demeurant à BUXIERES-SUR-ARCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.5118 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VILLE-SUR-ARCE	427 ze 135	0.4099
10110 CHERVEY	097 zp 214	0.5577
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zl 126	0.8774
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zl 125	0.4461
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zh 140	0.7100
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zh 95	0.7995
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zh 83	0.4367
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zh 82	0.0907
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zh 77	0.0663
10110 BUXIERES-SUR-ARCE	069 zl 113	0.1175

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605067363/10260106-001
LRAR n° : 880000573590837

Le Préfet
à

Monsieur PUISSANT Julien Jean
29 bis rue du general de gaulle

10340 LES RICEYS

TROYES, le 11/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605067363/10260106-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5080 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par la SARL PUISSANT CHAMPAGNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605067363/10260106-001, est complet à la date du 07/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PUISSANT Julien Jean demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5080 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZV 401	0.5080

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442025121938l4-10260107
LRAR n° : 880000573590853

Le Préfet
à

EARL DE LA PERRIERE
6 rue de la chapelle

10110 CHERVEY

TROYES, le 07/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442025121938l4-10260107
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.2270 ha à CHERVEY (10110), VITRY-LE-CROISE (10110), actuellement mises en valeur par la SARLDE BELLEVUE et mousieur MOUGENOT Jean-Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442025121938l4-10260107, est complet à la date du 07/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE LA PERRIERE demeurant à CHERVEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.2270 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VITRY-LE-CROISE	000 XC 2	6.2678
10110 CHERVEY	000 ZK 170	0.1600
10110 CHERVEY	000 ZK 66	0.7992

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605097419-10260108
LRAR n° : 880000573590829

Le Préfet
à

SCEA CHAMPAGNE DANIEL PERRIN
40 rue des vignes

10200 URVILLE

TROYES, le 11/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605097419-10260108
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6037 ha à URVILLE (10200), actuellement mises en valeur par la SCEA ROBERT ET ROMAIN BILLETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605097419-10260108, est complet à la date du 09/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA CHAMPAGNE DANIEL PERRIN demeurant à URVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6037 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 URVILLE	000 ZP 1	0.2332
10200 URVILLE	000 ZP 9	0.3705

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605117457-10260110
LRAR n° : 880000573590818

Le Préfet
à

Monsieur GERARD Vincent Jean Théophile
7, rue de l'église

10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE

TROYES, le 12/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605117457-10260110
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3280 ha à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE (10200), actuellement mises en valeur par madame GERARD ÉPOUSE COTHIAS Nathalie Catherine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605117457-10260110, est complet à la date du 12/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GERARD Vincent Jean Théophile demeurant à CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3280 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 0A 781	0.1290
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 0A 782	0.0270
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 0A 783	0.0580
10200 CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	000 0A 784	0.1140

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202602235600-10260111
LRAR n° : 88000057359080D

Le Préfet
à

GAEC DU CLOS
13 rue de la bretonniere

10270 MONTIERAMEY

TROYES, le 12/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202602235600-10260111
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.8652 ha à COUSSEGREY (10210), PRUSY (10210), actuellement mises en valeur par l'EARL MAILLOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202602235600-10260111, est complet à la date du 12/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC DU CLOS demeurant à MONTIERAMEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.8652 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 PRUSY	000 ZA 4	0.6520
10210 PRUSY	000 ZA 11	0.8200
10210 COUSSEGREY	000 ZC 9	2.7980
10210 COUSSEGREY	000 ZO 27	0.8107
10210 COUSSEGREY	000 ZO 30	2.1736
10210 COUSSEGREY	000 ZO 31	0.6109

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604086759-10260112
LRAR n° : 880000663423142

Le Préfet
à

Monsieur LEVASSEUR Augustin Marie René Désiré
1 route de soissons

10170 ETRELLES-SUR-AUBE

TROYES, le 22/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604086759-10260112
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 253.1197 ha à ALLIBAUDIERES (10700), MERY-SUR-SEINE (10170), ORMES (10700), SAINT-OULPH (10170), actuellement mises en valeur par la SCEA MEUNIER ARNOULT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604086759-10260112, est complet à la date du 12/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LEVASSEUR Augustin Marie René Désiré demeurant à ETRELLES-SUR-AUBE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 253.1197 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 ALLIBAUDIERES	000 AD 252	0.6940
10700 ALLIBAUDIERES	000 YC 15	2.6950
10700 ALLIBAUDIERES	000 YC 84	0.3090
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 14	0.6465
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 16	5.8862
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 17	1.1191
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 18	1.3658
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 22	42.1734
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 30	19.1240
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 32	1.2905
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZP 3	14.0146
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZP 26	12.4478
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZP 4	1.3746
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 16	0.8130
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 43	6.8447
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 39	6.3755
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 20	3.4922
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 41	27.2008
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZY 10	6.4391
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZY 11	6.6424
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZY 12	0.1484
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZY 13	5.3179
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZY 32	16.6113
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZZ 21	0.4576
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZZ 22	0.9009
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZZ 23	1.5283
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZZ 34	0.6301
10700 ALLIBAUDIERES	000 YE 21	5.7958
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 17	0.1737
10700 ALLIBAUDIERES	000 ZT 18	0.3525
10700 ORMES	000 ZA 35	3.0465
10170 MERY-SUR-SEINE	000 ZA 4	0.1209
10170 MERY-SUR-SEINE	000 ZA 5	1.3597
10170 MERY-SUR-SEINE	000 ZA 9	3.3174
10170 MERY-SUR-SEINE	000 ZA 10	0.7338
10170 SAINT-OULPH	000 ZL 13	1.5122

10170 SAINT-OULPH	000 ZL 14	5.9578
10170 SAINT-OULPH	000 ZL 15	27.8873
10170 SAINT-OULPH	000 ZP 8	0.5201
10170 SAINT-OULPH	000 ZP 9	6.2190
10170 SAINT-OULPH	000 ZP 16	7.3321
10170 SAINT-OULPH	000 ZP 17	1.3779
10700 ALLIBAUDIERES	000 AD 325	0.1796
10700 ALLIBAUDIERES	000 AD 328	0.3342
10700 ALLIBAUDIERES	000 AD 545	0.3565

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026050673 60-10260113
LRAR n° : 880000573590790

Le Préfet
à

Monsieur ROUSSEAU Theo
78 rue de la chapelle
sivrey

10130 AUXON

TROYES, le 19/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026050673 60-10260113
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 50.2844 ha à MACHY (10320), SAINT-PHAL (10130), actuellement mises en valeur par l'EARL BERLOT-NIEPS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026050673 60-10260113, est complet à la date du 12/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ROUSSEAU Theo demeurant à AUXON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 50.2844 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10320 MACHY	000 ZB 19	3.4380
10320 MACHY	000 ZB 103	1.8705
10320 MACHY	000 ZB 104	1.5775
10130 SAINT-PHAL	000 YO 3	1.4650
10130 SAINT-PHAL	000 YO 4	0.2388
10130 SAINT-PHAL	000 YO 5	0.0944
10130 SAINT-PHAL	000 YO 6	0.0571
10130 SAINT-PHAL	000 YO 7	1.1447
10130 SAINT-PHAL	000 YO 50	2.7432
10130 SAINT-PHAL	000 YO 56	1.9117
10130 SAINT-PHAL	000 YO 34	7.1949
10130 SAINT-PHAL	000 YM 40	2.5931
10130 SAINT-PHAL	000 YM 41	4.4390
10130 SAINT-PHAL	000 YM 42	1.7878
10130 SAINT-PHAL	000 YM 43	0.1328
10130 SAINT-PHAL	000 YM 44	1.8009
10130 SAINT-PHAL	000 ZC 80	2.7430
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 38	4.7730
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 39	2.3010
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 40	2.3330
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 41	0.4030
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 42	2.2130
10130 SAINT-PHAL	000 ZD 96	1.6590
10130 SAINT-PHAL	000 AB 102	0.1350
10130 SAINT-PHAL	000 ZK 75	0.2760
10130 SAINT-PHAL	000 ZK 76	0.9590

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026051475 45-10260114
LRAR n° : 8800005735907 81

Le Préfet
à

Monsieur MUNIER Thibault
15, Rue Charles Viardot

10210 LAGESSE

TROYES, le 19/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026051475 45-10260114
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.9000 ha à LAGESSE (10210), actuellement mises en valeur par le GAEC DU LANDION. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026051475 45-10260114, est complet à la date du 14/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MUNIER Thibault demeurant à LAGESSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.9000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 LAGESSE	000 ZL 1	2.9000

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605057339-10260115
LRAR n° : 880000573590773

Le Préfet
à

Monsieur DARCE Benoît Yves Roger
28 rue de beaumont

10190 VAUCHASSIS

TROYES, le 21/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605057339-10260115
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 77.3754 ha à CRESANTIGNES (10320), JAVERNANT (10320), JEUGNY (10320), MACHY (10320), SAINT-PHAL (10130), actuellement mises en valeur par l'EARL BERLOT NIEPS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605057339-10260115, est complet à la date du 14/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DARCE Benoît Yves Roger demeurant à VAUCHASSIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 77.3754 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10320 JAVERNANT	000 ZD 164	4.0556
10320 JAVERNANT	000 ZD 165	1.8598
10130 SAINT-PHAL	000 YP 53	3.5189
10130 SAINT-PHAL	000 YP 54	0.2438
10130 SAINT-PHAL	000 YP 55	6.8015
10130 SAINT-PHAL	000 YP 56	5.0182
10320 MACHY	000 ZC 28	4.9160
10320 MACHY	000 ZC 30	1.1770
10320 MACHY	000 ZC 31	1.2680
10320 MACHY	000 ZC 32	0.0570
10320 MACHY	000 ZC 33	0.2040
10320 JEUGNY	000 ZE 15	4.8330
10320 JAVERNANT	000 ZD 169	2.6195
10320 CRESANTIGNES	000 ZA 31	1.2290
10320 CRESANTIGNES	000 ZA 32	2.1200
10320 CRESANTIGNES	000 ZA 105	0.0661
10320 CRESANTIGNES	000 ZB 196	8.5256
10320 MACHY	000 ZB 101	1.9500
10320 MACHY	000 ZB 102	1.5310
10320 JEUGNY	000 ZC 216	1.3887
10320 JEUGNY	000 ZC 116	0.9470
10130 SAINT-PHAL	000 YS 14	2.9196
10130 SAINT-PHAL	000 YS 15	4.8867
10130 SAINT-PHAL	000 YR 45	0.5595
10130 SAINT-PHAL	000 YR 46	3.1160
10320 CRESANTIGNES	000 ZA 116	3.6464
10320 CRESANTIGNES	000 ZA 118	0.4063
10320 CRESANTIGNES	000 0A 586	2.5223
10320 CRESANTIGNES	000 0A 317	0.2281
10320 CRESANTIGNES	000 0A 318	0.2514
10130 SAINT-PHAL	000 ZC 49	1.4500
10130 SAINT-PHAL	000 AC 71	0.1690
10130 SAINT-PHAL	000 AC 142	1.0015
10130 SAINT-PHAL	000 AC 143	0.1670
10130 SAINT-PHAL	000 ZC 50	0.6530
10320 JEUGNY	000 ZC 223	0.2329
10320 JEUGNY	000 ZC 224	0.2340

10320 JEUGNY	000 ZC 22	0.6020

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605017240-10260116
LRAR n° : 880000573590773

Le Préfet
à

EI SÉBASTIEN ANZIA
28 Rue des Crépadots

10360 ESSOYES

TROYES, le 19/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605017240-10260116
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2352 ha à ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605017240-10260116, est complet à la date du 17/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EI SÉBASTIEN ANZIA demeurant à ESSOYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2352 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 ESSOYES	000 ZX 32	0.2352

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512033425-10260117
LRAR n° : 88000066342317V

Le Préfet
à

SCEV DOMAINE DU CHENEAU
7 rue des tilleuls

10200 SAULCY

TROYES, le 19/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512033425-10260117
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1479 ha à COLOMBE-LE-SEC (10200), SAULCY (10200), actuellement mises en valeur par monsieur GOUTHIERE Willy Raymond. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512033425-10260117, est complet à la date du 19/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEV DOMAINE DU CHENEAU demeurant à SAULCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1479 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 SAULCY	000 ZA 116	0.0589
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZI 49	0.0890

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 0442026042170l5-10260119
LRAR n° : 88000066342316X

Le Préfet
à

Monsieur MARCHAIS Alexandre
12 rue du bourgneuf

28000 CHARTRES

TROYES, le 26/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 0442026042170l5-10260119
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 21/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 217.9826 ha à ASSENCIERES (10220), BARBEREY-SAINT-SULPICE (10600), CRENEY-PRES-TROYES (10150), FEUGES (10150), MESNIL-SELLIERES (10220), PINEY (10220), ROUILLY-SACEY (10220), SAINT-LYE (10180), actuellement mises en valeur par monsieur MARCHAIS Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 0442026042170l5-10260119, est complet à la date du 21/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MARCHAIS Alexandre demeurant à CHARTRES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 217.9826 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10220 ASSENCIERES	000 ZD 199	0.4701
10220 ASSENCIERES	000 ZC 38	4.3281
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZM 30	1.0490
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 0E 14	5.0000
10606 SAINT-LYE	000 ZO 59	1.8050
10606 SAINT-LYE	000 YA 14	0.4657
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZD 2	0.6165
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 AE 238	0.0103
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 AE 240	0.7589
10220 ASSENCIERES	000 ZD 181	0.3189
10220 ASSENCIERES	000 ZD 195	4.6602
10220 ASSENCIERES	000 ZH 134 (J)	0.5384
10220 ASSENCIERES	000 ZH 134 (K)	0.1794
10220 PINEY	000 0Q 374	3.4073
10220 PINEY	000 0Q 376	1.5927
10220 ASSENCIERES	000 XA 19	7.8284
10220 ASSENCIERES	000 ZC 4	11.3000
10220 ASSENCIERES	000 ZD 6	5.4530
10220 ASSENCIERES	000 ZD 186	8.9983
10220 ASSENCIERES	000 ZD 196	0.3003
10220 ASSENCIERES	000 ZD 197	0.6443
10220 ASSENCIERES	000 ZD 297	0.0381
10220 ASSENCIERES	000 ZD 299	0.0702
10220 ASSENCIERES	000 ZD 317	5.6511
10220 ASSENCIERES	000 ZD 320	0.2532
10220 ASSENCIERES	000 ZD 327	0.1202
10220 ASSENCIERES	000 ZE 11	11.8190
10220 ASSENCIERES	000 ZE 78	0.1784
10220 ASSENCIERES	000 ZE 83	0.0048
10220 ASSENCIERES	000 ZH 137	17.6330
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 YA 22	4.5233
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 YA 23	3.8451
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 YD 35	31.6690
10600 BARBEREY-SAINT-	000 0C 308	0.6152

SULPICE		
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 0C 309	0.6774
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 0C 169	0.5080
10901 FEUGES	000 ZC 11	6.4660
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 ZR 11	5.9510
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZC 49	5.2753
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZD 1	1.5949
10606 SAINT-LYE	000 YA 15	1.1923
10606 SAINT-LYE	000 YA 46	3.8170
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 YE 1	4.2435
10901 CRENEY-PRES-TROYES	000 YE 23	1.1420
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZD 3	2.3707
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZD 4	0.2064
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 ZD 5	1.0520
10606 SAINT-LYE	000 YA 11	0.8205
10606 SAINT-LYE	000 YA 12	0.1601
10606 SAINT-LYE	000 YA 13	1.8161
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 2	1.4858
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 3	1.7204
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 4	3.1820
10220 ASSENCIERES	000 XB 2	7.7781
10220 ASSENCIERES	000 ZH 108	2.0200
10220 ASSENCIERES	000 ZH 109	0.2390
10220 ASSENCIERES	000 ZH 110	14.0000
10220 ASSENCIERES	000 ZH 135	0.1267
10220 ASSENCIERES	000 ZI 63	2.8770
10220 ASSENCIERES	000 ZI 80	5.9547
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 0C 473	1.1917
10220 ASSENCIERES	000 ZE 18	2.9050
10220 ASSENCIERES	000 ZH 133	0.5856
10220 ASSENCIERES	000 ZH 132	0.2620
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE	000 0C 168	0.2160

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605207649-10260120
LRAR n° : 88000066342315Z

Le Préfet
à

Monsieur PUISSANT Julien
10 rue de l'Eglise

10110 BOURGUIGNONS

TROYES, le 26/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605207649-10260120
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.3460 ha à MAROLLES-LES-BAILLY (10110), POLIGNY (10110), VILLY-EN-TRODES (10140), actuellement mises en valeur par monsieur DROUILLY Denis. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605207649-10260120, est complet à la date du 23/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PUISSANT Julien demeurant à BOURGUIGNONS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.3460 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 VILLY-EN-TRODES	000 ZL 69	5.7460
10110 POLIGNY	000 ZA 65	1.4270
10110 MAROLLES-LES-BAILLY	000 ZA 5	0.1730

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604186979-10260121
LRAR n° : 88000066342308X

Le Préfet
à

SCEA LEFRANC
4 rue de maranville

10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON

TROYES, le 04/06/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604186979-10260121
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 24/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 330.7585 ha à LAFERTE-SUR-AUBE (52120), LONGCHAMP-SUR-AUJON (10310), RENNEPONT (52370), VILLARS-EN-AZOIS (52120), actuellement mises en valeur par la SCEA VOIRIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604186979-10260121, est complet à la date du 24/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général,
préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LEFRANC demeurant à LONGCHAMP-SUR-AUJON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 330.7585 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 114	1.8431
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 37	0.9790
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 11	0.5790
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 AB 227	0.6219
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 50	0.1210
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 51	0.0700
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 56	0.2650
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 16	0.0720
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 57	0.0660
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 17	0.2670
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 58	0.2280
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 124	0.1390
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 125	0.1410
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 62	0.2790
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 127	0.2680
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 129	0.2890
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 30	0.0520
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 31	0.0630
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 139	2.9860
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 140	0.4410
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZH 19	0.9300
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 61	0.0687
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 25	0.5560
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 26	0.6570
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 15	0.7170
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 6	5.1860
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 7	5.0830
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 24	2.3650
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 8	0.7740
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZD 7	1.3591
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZD 9	18.3345
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 63	1.0617
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 7	0.2039
10310 LONGCHAMP-SUR-	000 ZE 41	5.0307

AUJON		
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 8	0.0849
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 64	12.4092
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 9	0.0824
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 43	0.9440
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZE 60	14.0605
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 AB 377	1.6636
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 AB 275	0.0915
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 AB 277	0.7435
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZA 1	27.0057
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZB 2	6.7270
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZB 12	13.4300
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZB 15	3.7010
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZC 55	2.8190
10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON	000 ZH 6	7.6885
52370 RENNEPONT	000 ZA 16	3.5654
52370 RENNEPONT	000 ZA 28	2.3096
52370 RENNEPONT	000 ZB 30	0.2270
52370 RENNEPONT	000 ZH 136	4.5104
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 14	0.1090
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 27	0.8400
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 16	0.1510
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 30	1.1520
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 31	1.0480
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 22	0.8110
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 33	2.4400
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 34	0.1560
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 12	0.1900
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 13	0.2410
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 138	2.2750
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 131	1.3980
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZH 26	0.4420

52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZH 27	2.5560
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 11	0.5290
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 31	0.7820
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 12	0.8720
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 33	0.3820
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 34	0.4300
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZP 7	3.7040
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 58	7.2270
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 18	1.7910
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 19	0.2180
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 26	4.9460
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 20	0.5780
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 2	1.0270
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 5	2.7890
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 13	1.1390
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 14	3.9040
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 12	8.5550
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZK 11	1.9170
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 5	1.0990
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 11	0.1540
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 6	0.3780
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 7	5.1350
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 9	2.0770
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 10	4.5260
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 41	2.3070
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZA 25	4.2872
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 103	3.4758
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 98	2.6695
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 22	0.2180
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 29	8.1600
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 20	1.9520
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 30	0.2440
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 54	5.2860
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 26	1.0480
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 19	0.7120
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 45	5.7680
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZN 5	0.1850
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZN 6	0.0340
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 27	0.7169
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 28	0.2571
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 82	5.1758
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 79	0.1126

52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZB 8	6.7210
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 83	6.7252
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZC 80	0.1138
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 22	0.9319
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 AC 19	0.4377
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 YC 2	3.4592
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 YC 12	0.0116
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 78	2.2490
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 79	0.2750
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 80	0.8920
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 116	1.7529
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 81	0.3260
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 82	0.9240
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 107	4.8060
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 23	0.5950
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 120	6.9482
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZB 88	3.7770
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 9	0.1350
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 10	0.2780
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 11	0.1060
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 149	0.1000
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 150	0.3400
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 63	0.0620
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZH 34	0.7690
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZL 20	4.9370
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZL 25	6.2850
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 35	7.7990
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 3	1.2170
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 10	0.2460
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 59	0.1517
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZT 58	0.0696
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZM 8	0.9200
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 16	1.0480
52120 VILLARS-EN-AZOIS	000 ZD 21	0.4200
52120 LAFERTE-SUR-AUBE	000 ZC 48	0.1930

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604196985-10260122
LRAR n° : 880000663423134

Le Préfet
à

EARL BUTAT PERE ET FILS
6 route de rumilly

10260 JULLY-SUR-SARCE

TROYES, le 28/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604196985-10260122
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 181.1659 ha à BAR-SUR-SEINE (10110), CHAPPES (10260), JULLY-SUR-SARCE (10260), LAGESSE (10210), LANTAGES (10210), VAUDES (10260), VILLEMORIEN (10110), VILLIERS-SOUS-PRASLIN (10210), VOUGREY (10210), actuellement mises en valeur par l'EARL LAUREY LA CHANEE et la SCEA LEBON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604196985-10260122, est complet à la date du 27/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL BUTAT PERE ET FILS demeurant à JULLY-SUR-SARCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 181.1659 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 LANTAGES	000 ZB 49	0.5130
10210 LANTAGES	000 ZB 50	5.4780
10210 VOUGREY	000 ZA 57	1.0320
10210 VOUGREY	000 ZA 58	6.3410
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZB 23	5.9880
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 13	4.5040
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZC 21	1.4180
10110 VILLEMORIEN	000 ZI 70	0.6080
10110 VILLEMORIEN	000 ZK 46	15.7350
10210 VILLIERS-SOUS-PRASLIN	000 ZH 11	13.2250
10210 VILLIERS-SOUS-PRASLIN	000 ZD 24	1.7100
10260 VAUDES	000 ZB 1	2.9720
10260 VAUDES	000 ZC 5	2.8460
10260 VAUDES	000 ZC 7	1.5720
10260 CHAPPES	000 ZB 43	2.8990
10210 VOUGREY	000 ZB 43	2.2940
10210 VOUGREY	000 ZB 6	2.6260
10210 VOUGREY	000 ZB 7	0.2560
10210 VOUGREY	000 ZB 8	5.7990
10210 VOUGREY	000 ZB 9	3.3800
10210 VOUGREY	000 ZB 10	2.3820
10210 VOUGREY	000 ZB 11	0.6000
10210 VOUGREY	000 ZB 12	0.5900
10210 VOUGREY	000 ZA 19	5.4920
10210 VOUGREY	000 ZA 21	7.9010
10210 VOUGREY	000 ZA 24	0.8390
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 ZM 2	0.7400
10210 VOUGREY	000 AB 70	1.2899
10210 VOUGREY	000 AB 73	0.2037
10210 VOUGREY	000 AB 16	0.5138
10210 VOUGREY	000 AB 17	0.1309
10210 VOUGREY	000 ZA 99	1.3643
10210 LANTAGES	000 0A 443	10.3445
10210 LANTAGES	000 0A 38	0.1200
10210 LANTAGES	000 ZA 10	0.6520
10210 LANTAGES	000 ZA 11	0.7200
10210 LANTAGES	000 ZA 14	3.0600

10210 LANTAGES	000 ZA 15	3.3300
10210 LANTAGES	000 0A 16	0.1455
10210 LANTAGES	000 ZA 17	1.4420
10210 LANTAGES	000 ZA 16	0.2500
10210 VOUGREY	000 ZB 5	3.3330
10210 VOUGREY	000 ZB 3	0.7830
10210 VOUGREY	000 ZB 45	0.5180
10210 VOUGREY	000 ZC 29	0.1483
10210 VOUGREY	000 ZC 3	4.8100
10210 VOUGREY	000 ZC 4	4.3190
10210 VOUGREY	000 ZA 2	0.1610
10210 LANTAGES	000 ZA 32	3.5240
10210 LANTAGES	000 ZB 40	7.0910
10210 VOUGREY	000 ZC 1	3.5730
10210 LANTAGES	000 ZB 36	3.8180
10210 VOUGREY	000 ZC 14	1.6380
10210 LAGESSE	000 ZK 12	0.1300
10210 LAGESSE	000 ZE 30	4.5160
10210 LAGESSE	000 ZC 27	6.5300
10210 LAGESSE	000 ZC 28	1.3060
10210 LANTAGES	000 ZH 25	7.3780
10210 LANTAGES	000 ZI 48	0.4000
10210 LANTAGES	000 ZI 87	1.1920
10110 BAR-SUR-SEINE	000 ZC 10	2.6910

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605267752-10260123
LRAR n° : 880000663423126

Le Préfet
à

SAS MAISON LHEUREUX
25 route de montflambert
manoir de montflambert

51160 MUTIGNY

TROYES, le 28/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605267752-10260123
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 27/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.1015 ha à LOCHES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL CLOS DES FRESNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605267752-10260123, est complet à la date du 27/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SAS MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1015 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZN 152	1.1015

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605287787-10260124
LRAR n° : 880000663423118

Le Préfet
à

EARL LE BRASSET
1 rue d'arcis

10240 CHAUDREY

TROYES, le 29/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605287787-10260124
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.8540 ha à ORTILLON (10700), actuellement mises en valeur par monsieur GRUAT Joël. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605287787-10260124, est complet à la date du 28/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LE BRASSET demeurant à CHAUDREY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8540 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 ORTILLON	000 ZB 18	0.8540

PRÉFET
DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605257726-10260125
LRAR n° :

Le Préfet
à

EARL EFLIGENIR
2 rue de chanteloup

10290 MARCILLY-LE-HAYER

TROYES, le 29/05/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605257726
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15.4885 ha à BERCENAY-LE-HAYER (10290), actuellement mises en valeur par l'EARL JEANVILLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605257726-10260125, est complet à la date du 29/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL EFLIGENIR demeurant à MARCILLY-LE-HAYER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.4885 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 BERCENAY-LE-HAYER	000 ZW 30	3.3891
10290 BERCENAY-LE-HAYER	000 ZW 31	3.5601
10290 BERCENAY-LE-HAYER	000 ZW 32	2.4883
10290 BERCENAY-LE-HAYER	000 ZV 1	6.0510

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202605297821-10260127
LRAR n° : 88000066342302A

Le Préfet
à

SCEA DES HAYERS
18 rue raymond maitrot

10320 JEUGNY

TROYES, le 01/06/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202605297821-10260127
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.1166 ha à JAVERNANT (10320), JEUGNY (10320), SAINT-PHAL (10130), actuellement mises en valeur par monsieur BERLOT Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202605297821-10260127, est complet à la date du 29/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DES HAYERS demeurant à JEUGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.1166 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10320 JAVERNANT	000 ZE 131	0.1118
10320 JAVERNANT	000 ZE 130	0.3148
10320 JEUGNY	000 ZE 30	4.1000
10320 JAVERNANT	000 ZE 133	4.0260
10320 JAVERNANT	000 ZD 173	1.3001
10130 SAINT-PHAL	000 YR 17	0.2148
10320 JAVERNANT	000 ZE 134	0.5719
10320 JEUGNY	000 ZD 34	2.5970
10320 JEUGNY	000 ZD 272	2.8802

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Aube

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202604126858-10260128
LRAR n° :

Le Préfet
à

Monsieur FRANCOIS Mathieu
3 route de vanlay

10130 AVREUIL

TROYES, le 01/06/2026

Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202604126858-10260128
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 31/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 33.5171 ha à AVREUIL (10130), VANLAY (10210), actuellement mises en valeur par l'EARL MAUPUISAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202604126858-10260128, est complet à la date du 31/05/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur FRANCOIS Mathieu demeurant à AVREUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 33.5171 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 AVREUIL	000 ZK 10	1.1235
10130 AVREUIL	000 ZK 11	0.6670
10130 AVREUIL	000 ZK 40	0.6414
10130 AVREUIL	000 ZK 41	1.8060
10210 VANLAY	000 ZT 3	1.4100
10210 VANLAY	000 ZT 4	1.2082
10210 VANLAY	000 ZD 9	2.8093
10210 VANLAY	000 ZD 10	1.7656
10210 VANLAY	000 ZD 14	4.6583
10210 VANLAY	000 ZD 6	4.3357
10210 VANLAY	000 ZD 12	0.4647
10210 VANLAY	000 ZD 13	2.2719
10210 VANLAY	000 ZD 4	3.0206
10210 VANLAY	000 ZD 5	2.5354
10130 AVREUIL	000 ZE 39	4.6011
10210 VANLAY	000 ZD 53	0.1984

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512303966-001
n°dossier : 51260125

Le Préfet
à

LE BRUN SANDRINE
25 rue de l'ancienne gare

51210 LE GAULT-SOIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 01/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 162.3438 ha à BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL (51210), LE BREUIL (51210), MONTMIRAIL (51210), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA GRACE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260125** – logics n° 044202512303966-001, il est réputé complet à la date du 01/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LE BRUN SANDRINE demeurant à LE GAULT-SOIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 162.3438 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	000 ZC 2	0,4710	BERTHAUD MARIE LOUISE
	000 ZC 38	0,3230	LE BRUN ALAIN ET SYLVIE
51210 LE BREUIL	000 AO 310	0,9292	CHOUART MAURICE
	000 AO 178	1,4130	
	000 AI 13	0,1707	CURFS MARYSE
	000 AM 95	4,0850	
	000 BD 26	0,9034	
	000 AM 216	0,1266	
	000 AO 92	0,4843	
	000 AO 180	0,4340	
	000 AO 189	0,5672	
	000 AO 238	2,1676	
	000 AM 181	0,2484	DEPIT ROGER
	000 AM 122	0,2984	LE BRUN ALAIN
	000 AM 132	0,4324	
	000 AM 175	0,2090	
	000 AM 179	0,1149	
	000 AM 180	0,1149	
	000 AM 188	0,2361	
	000 AO 251	0,2636	
	000 BD 23	0,5090	
	000 BE 19	0,5304	
	000 BE 20	0,1280	
	000 BE 25	0,8287	
	000 AM 261	0,0966	
	000 AO 230	0,6453	
	000 AM 178	0,3026	LE BRUN ALAIN ET SYLVIE
	000 AM 245	0,5248	
	000 AO 237	0,8976	
	000 BE 23	0,4372	LE BRUN SYLVAIN ET SANDRINE
	000 BE 24	0,1289	
	000 AO 184	0,4780	
	000 AO 183	1,0590	MIGNON PIERRE
	000 AM 97	0,3700	MOUTARDIER PATRICE

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 AM 98	1,4350	
	000 AM 99	0,6700	VIGNON MARIE MAILLET VIGNON REGINE
	000 AO 239	3,0740	
	000 AO 241	2,9674	
	000 AO 242	3,1716	
	000 AO 311	0,8448	
	000 AO 339	0,0764	
	000 AM 260	0,9009	
	000 AO 28	0,1886	
	000 AO 188	2,3029	
	000 AO 234	4,5590	
51210 MONTMIRAIL	000 ZP 96	10,4700	DESPLANCHE CELINE GUYOT ANTOINE
	000 ZP 124	6,1012	
	000 ZT 16	2,3980	
	000 AO 48	1,1025	
	000 AR 17	6,7200	
	000 ZH 63	0,8570	
	000 ZH 65	1,1229	
	000 ZO 38	6,7320	
	000 ZO 48	2,6210	
	000 ZO 53	10,4000	
	000 ZO 73	5,4471	
	000 ZP 22	1,2900	
	000 ZP 25	12,3090	
	000 ZP 84	0,4998	
	000 AO 3	2,0080	
	000 AO 5	0,4680	
	000 AO 6	0,8844	
	000 AO 7	1,0960	
	000 AO 8	0,0906	
	000 AO 9	0,1310	
	000 AO 10	5,1936	
	000 AO 11	11,1680	
	000 AO 12	0,2560	
	000 AO 13	0,9190	
	000 AO 23	1,3520	
	000 AO 25	4,5590	
	000 AO 36	1,5150	
	000 AO 37	4,1083	
	000 AO 40	8,6933	

	000 A0 35	0,7110	
	000 AO 2	2,6580	
	000 ZP 131	0,6255	DURMORT PASCAL
	000 AO 42	0,0073	LE BRUN ALAIN
	000 AO 46	1,3119	
	000 AO 38	1,0490	
	000 ZO 5	2,0730	LE BRUN ALAIN ET SYLVIE
	000 ZP 28	0,5660	
	000 ZP 14	1,7100	LE BRUN SYLVAIN ET SANDRINE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601154375-002
n°dossier : 51260128

Le Préfet
à

FLAMBERT ARTHUR
17 rue boulard

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, des ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 321 ha à BURTHECOURT-AUX-CHENES (54210), DHUYS ET MORIN-EN-BRIE (02540), NEUFLIZE (08300), actuellement mises en valeur par SCEA PYCOQ. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260128** – logics n° 044202601154375-002, il est réputé complet à la date du 03/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FLAMBERT ARTHUR demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour des ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 321 ha situés sur les parcelles ci-dessous :

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
54210 BURTHECOURT-AUX-CHENES	000 ZI 4	5.8945	SCEA PYCOQ
	000 ZH 9	0.6885	
08300 NEUFLIZE	000 ZL 111	0.2800	
	000 ZL 77	1.6023	
	000 ZL 74	1.0385	
	000 ZH 16	0.1025	
	000 ZH 15	0.2475	
	000 AB 323	0.2105	
	000 AB 221	0.0656	
	000 AB 220	0.2030	
02540 DHUYS ET MORIN-EN-BRIE	147 ZC 32	1.3430	
	147 ZC 31	2.1420	
	147 ZC 28	0.3167	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602045047
n°dossier : 51260135

Le Préfet
à

GAMBIER SOPHIE
34 RUE GEOFFREVILLE

08270 NOVION-PORCIEN

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 04/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 8.7000 ha à POCANCY (51130), actuellement mises en valeur par EARL RENOM ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260135** – logics n° 044202602045047, il est réputé complet à la date du 04/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAMBIER SOPHIE demeurant à NOVION-PORCIEN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.7000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 POCANCY	000 ZB 30	1.5750	GRENIER REMI
	000 ZD 9	7.1250	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601264703-001
n°dossier : 51260138

Le Préfet
à

SCEA BRUNO RAIMOND
10 RUE MELINA GROSJEAN

51130 TRECON

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 37.0476 ha à VELYE (51130), actuellement mises en valeur par POTIÉ JÉROME. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260138** – logics n° 044202601264703-001, il est réputé complet à la date du 05/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BRUNO RAIMOND demeurant à TRECON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 37.0476 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 VELYE	000 ZN 7	18.7253	HUET RACHEL HUET MARCEL
	000 ZN 6	4.3723	
	000 ZT 8	6.0365	HUET MARCEL
	000 ZT 25	3.1002	
	000 ZT 88	4.8133	BERNARD WILHELM

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601264710-001
n°dossier : 51260140

Le Préfet
à

SCEA ISABELLE RAIMOND
10 RUE MELINA GROSJEAN

51130 TRECON

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 36.5027 ha à VELYE (51130), actuellement mises en valeur par POTIÉ JÉROME. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260140** – logics n° 044202601264710-001, il est réputé complet à la date du 05/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA ISABELLE RAIMOND demeurant à TRECON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 36.5027 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 VELYE	000 ZR 16	13,6906	HUET AURORE HUET MARCEL
	000 ZR 15	3,2817	HUET MARCEL
	000 ZR 14	13,6769	HUET MARCEL HUET RACHEL
	000 ZR 17	4,1467	HUET RACHEL
	000 ZR 20	1,7068	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602034986-001
n°dossier : 51260144

Le Préfet
à

SCEA NOMINE TERRE
3 RUE DES BUCHETTES

51270 COURJEONNET

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 2.8210 ha à BOISSY-LE-REPOS (51210), actuellement mises en valeur par SCEA BIEZ-RAVILLION. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260144** – logics n° 044202602034986-001, il est réputé complet à la date du 06/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA NOMINE TERRE demeurant à COURJEONNET a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.8210 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 BOISSY-LE-REPOS	000 ZA 15	2.8210	SCEA NOMINE TERRE

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601274746
n°dossier : 51260145

Le Préfet
à

MELINE FRÉDÉRIC FRANCK
6 chemin de nuisement

51260 MONTGENOST

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 8.9005 ha à MONTGENOST (51260), actuellement mises en valeur par COLTAT CLAUDE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260145** – logics n° 044202601274746, il est réputé complet à la date du 06/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MELINE FRÉDÉRIC FRANCK demeurant à MONTGENOST a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.9005 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51260 MONTGENOST	027 ZO 27	8.9005	LABESSE FRANÇOIS

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601304876-001
n°dossier : 51260146

Le Préfet
à

GERARD CEDRIC OLIVIER MARCEL
3 cote careau

51800 SAINTE-MENEHOULD

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 24.1076 ha à SOMME-TOURBE (51600), actuellement mises en valeur par EARL PETITDIDIER GRASSET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260146** – logics n° 044202601304876-001, il est réputé complet à la date du 06/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GERARD CEDRIC OLIVIER MARCEL demeurant à SAINTE-MENEHOULD a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.1076 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SOMME-TOURBE	000 ZC 1	8,8360	BEDIGIE AGATHE LAURENT MARIE-CLAIRE
	000 ZN 1	0,2300	
	000 ZN 2	0,0440	
	000 ZN 12	1,0360	
	000 ZR 6	3,1520	
	000 ZI 44	0,9429	LAURENT DIDIER LAURENT MARIE-CLAIRE MILOS ANGÉLIE
	000 ZE 17	3,5400	LAURENT EMMANUELLE LAURENT MARIE-CLAIRE
	000 ZI 7	0,3290	LAURENT MARIE-CLAIRE
	000 ZI 8	0,1280	
	000 ZI 41	2,4217	LAURENT MARIE-CLAIRE MILOS ANGÉLIE
	000 ZI 45	3,4334	
	000 ZI 46	0,0146	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512233883-001
n°dossier : 51260148

Le Préfet
à

SCEA PERARD-PERIN
12 BOULEVARD DE WASSENACH

51600 SOMMEPY-TAHURE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 72.0530 ha à AURE (08400), SOMMEPY-TAHURE (51600), actuellement mises en valeur par SCEA MICHEL MOREAU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260148** – logics n° 044202512233883-001, il est réputé complet à la date du 07/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA PERARD-PERIN demeurant à SOMMEPY-TAHURE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 72.0530 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
08400 AURE	000 ZH 2	1,5516	MOREAU CATHERINE MOREAU MICHEL MOREAU SANDRINE
	000 ZH 2	1,5517	
	000 ZC 14	3,7613	
	000 ZC 14	3,7614	
	000 ZH 1	4,0760	
	000 ZH 2	0,6350	
	000 ZH 2	3,1032	
	000 ZM 6	0,8424	
	000 ZM 6	1,6846	
	000 ZM 15	20,1802	
	000 ZM 15	10,0901	
	000 ZM 25	0,8000	
	000 ZM 25	0,4000	
	000 ZO 4	2,4260	
	000 ZO 4	2,4260	
	000 ZO 4	4,8520	
	000 ZH 2	7,2535	
51600 SOMMEPY-TAHURE	000 ZS 1	2,6580	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602075136
n°dossier : 51260149

Le Préfet
à

VERMUSE GABRIELLE MARIE MICHÈLE
32 grande rue Prouilly

51140 PROUILLY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1808 ha à PEVY (51140), PROUILLY (51140), actuellement mises en valeur par FAUVET MARIE-CLAIRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260149** – logics n° 044202602075136, il est réputé complet à la date du 07/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VERMUSE GABRIELLE MARIE MICHÈLE demeurant à PROUILLY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1808 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51140 PROUILLY	000 0A 1826	0.0299	VERMUSE EMMANUELLE
51140 PEVY	000 0A 1123	0.0915	
	000 0C 590	0.0594	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601044012
n°dossier : 51260152

Le Préfet
à

CHARBONNIER MYLENE JACQUELINE
3 RUE DES TERRES NOIRES

51170 BLIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 09/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1839 ha à BLIGNY (51170), actuellement mises en valeur par CHARBONNIER ERIC PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260152** – logics n° 044202601044012, il est réputé complet à la date du 09/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHARBONNIER MYLENE JACQUELINE demeurant à BLIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1839 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 BLIGNY	000 ZA 1	0.1839	CHARBONNIER ERIC PIERRE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602024944
n°dossier : 51260156

Le Préfet
à

EARL LES CRAYERES
34 ROUTE NATIONALE

51510 THIBIE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 7.5320 ha à THIBIE (51510), actuellement mises en valeur par EARL DU NUIRAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260156** – logics n° 044202602024944, il est réputé complet à la date du 10/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES CRAYERES demeurant à THIBIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.5320 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51510 THIBIE	000 0E 108	7.5320	COMMUNE DE THIBIE